RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT-CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PILOTE « MAÉ » : MA JOURNEE A L'ECOLE

(Du 21 août 2023)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La conciliation entre vie privée et vie professionnelle influe significativement sur des paramètres tels que l'égalité des chances, l'organisation des familles, l'intégration, l'économie, les finances publiques, la santé, le marché du travail et même la fertilité. Cette conciliation est un enjeu majeur pour les sociétés modernes. La Constitution neuchâteloise le stipule ainsi : *« L'État et les communes tiennent compte des intérêts de la famille. Ils veillent, en particulier, à la création de conditions qui favorisent la maternité et la paternité et qui permettent notamment de concilier vie familiale et vie professionnelle. »*[1]

A ce titre, la mise en œuvre de l'école à journée continue constitue un axe fort des propositions développées dans le cadre du rapport 20-011 concernant la politique familiale de la Ville de Neuchâtel.

L'objectif du présent rapport est de soumettre à votre autorité une demande de crédit cadre pour instaurer un projet pilote d'école à journée continue.

Ce projet, déployé dans deux collèges de notre commune, doit permettre de proposer une nouvelle vision de la prise en charge des élèves sur

[1] art. 34, al 2, Cst. NE, du 24 septembre 2000.

l'ensemble de la journée en intégrant et coordonnant les aspects pédagogiques, l'accueil extrafamilial et des activités extrascolaires. Ce système intégré, ouvert à l'ensemble des élèves sans discrimination, doit faciliter la vie des familles, assurer un cadre pédagogique et d'accueil de qualité et favoriser l'égalité des chances.

Le crédit-cadre de 4'427'600 francs qui vous est soumis permettra de financer la phase pilote et d'évaluation du projet durant les trois années scolaires 2024-2025 à 2026-2027.

Notre Conseil tient à attirer l'attention de votre Autorité sur le fait que la participation financière du Canton doit encore être validée.

La recommandation 23.188 acceptée à 70%par le Grand Conseil en date du 29 mars 2023, demandant que l'Etat apporte un soutien financier de 50% aux projets MAÉ, souligne également l'absolue nécessité d'une prise de position rapide et d'un engagement fort du Canton pour assurer une mise en œuvre à l'été 2024 d'un projet présenté comme l'un de ses « Grands projets[2] ».

1. Contexte

1.1 École à journée continue – Définition et historique

L'école à journée continue, telle que proposée dans le cadre cantonal, est une école publique de degré primaire (cycle 1 et cycle 2, de la 1re à la 8e année) offrant un enseignement et une prise en charge des enfants pendant toute la journée. L'enseignement dispensé dans une école à journée continue suit le plan d'étude officiel où elle est implantée.

La prise en charge et l'encadrement des enfants comportent le repas de midi, les devoirs surveillés et des activités extrascolaires.

La plupart des pays d'Europe fonctionnent actuellement avec une école à journée continue. En Suisse, c'est autour des années 90 que le modèle familial traditionnel (un seul revenu) a radicalement changé, avec notamment l'augmentation du niveau de formation des femmes et leur arrivée massive sur le marché du travail. Les pays voisins y ont, quant à eux, déjà été confrontés bien avant, construisant des politiques familiales dont l'objectif était de favoriser la prise d'un emploi pour les deux parents. Le résultat est que le modèle familial contemporain de la Suisse (papa à

[2] *https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/MAE/Pages/accueil.aspx*

100% et maman à 50%) est unique au monde et qu'il est le principal facteur d'inégalité entre les femmes et les hommes aujourd'hui en Suisse ainsi qu'un facteur de risque avéré de pauvreté[3].

Les pays scandinaves ont dans les années 70 déjà, développé une politique familiale généreuse en mettant sur pied des écoles à journée continue afin de répondre aux défis que présentaient l'évolution démographique de leurs pays et le vieillissement de leurs populations. Ces préoccupations étaient très présentes dans les débats politiques de l'époque et ont très tôt donné des réponses, d'une part aux aspirations féministes et d'autre part, à la pénurie de main-d'œuvre qui s'annonçait.

C'est exactement la situation dans laquelle se retrouve aujourd'hui la Suisse, avec des femmes formées, voire très bien formées, qui se retirent, totalement ou partiellement du marché du travail, ou peinent à s'y réintégrer parce que les conditions-cadres ne leur permettent pas une meilleure conciliation.

1.2 Naissance du projet

Entre 2015 et 2018, la Ville de Zurich a entamé un projet appelé « Pilotphase I des Projekts Tagesschule 2025 » avec comme objectif de réunir sous une seule entité l'école et l'accueil parascolaire, plus communément appelée « école à journée continue ». Après une deuxième phase pilote de 2018 à 2022, permettant de tester l'application de ce nouveau modèle sur 30 écoles, le projet se pérennise à la rentrée scolaire 2023-2024 en touchant l'ensemble du territoire communal. Le 25 septembre 2022, 80,8 % de la population zurichoise s'est prononcée en faveur de l'implémentation pérenne et pour toute la ville de l'école à journée continue, avec notamment un prix de la période de midi de 6 francs à charge des parents et 28 à charge de la commune. Cela signifie qu'à partir de l'année scolaire 2023-2024, sur une période de sept ans, toutes les écoles seront transformées par étapes en écoles à journée continue.

Sur la base de l'expérience zurichoise, la conseillère d'État neuchâteloise en charge du département de l'éducation et de la famille à ce moment-là, originaire de Zurich, et la conseillère communale en charge du dicastère de l'éducation, de la santé et de l'action sociale de la Ville de Neuchâtel, décident conjointement de lancer un sondage auprès de 6'500 ménages

[3] OFS, 2021, risque de pauvreté des actifs occupés, *https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-privations/risque-pauvrete.html*

du canton de Neuchâtel dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés au cycle 1 ou vont l'être dans les 3 prochaines années, afin d'évaluer l'attrait pour cette nouvelle forme de prise en charge. Ce sondage, cofinancé par la Ville et par le Canton, est confié à un institut indépendant d'études de marché et de sondages d'opinion. L'enquête est lancée en février 2020.

En septembre 2020, les résultats sont présentés au cours d'une conférence de presse[4] et permettent de dresser un état des lieux et d'évaluer :

- La satisfaction des parents sur la prise en charge actuelle des enfants scolarisés au cycle 1, l'organisation et les activités proposées dans ce cadre ;
- La situation et les besoins des parents en terme de conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille ;
- Les éventuelles difficultés en lien avec les repas de midi, la réalisation des devoirs et les activités extrascolaires.

Les résultats du sondage ont permis de démontrer :

- Un vif intérêt des familles pour la question de la prise en charge des enfants et le projet d'école à journée continue (74%) ;
- L'importance d'une aide externe concernant la garde des enfants (proches, professionnel-le-s, etc.) ;
- Les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- L'obligation de faire des adaptations professionnelles conséquentes au moment de l'entrée en scolarité du premier enfant. Ces adaptations se font, dans plus de la moitié des cas, par nécessité (et non par choix) ;
- Un intérêt clair pour « Midi à l'école » (70%) ;
- Un vif intérêt également pour « Mes apprentissages à l'écoles » (78%) et « Mes activités à l'école » (89%), en lien avec la difficulté des parents à concilier vie professionnelle et activités de leurs enfants.

Les résultats démontrent également des différences significatives entre les différentes situations familiales (familles monoparentales, travail à temps plein ou partiel, familles étrangères, etc.) ainsi qu'entre les pères et les mères. En effet, ces dernières ont davantage tendance à s'adapter professionnellement que les pères à l'arrivée du premier enfant (79% contre 25%).

---

[4] Voir Résultats du sondage auprès des parents sur *https://www.ne.ch/medias/Pages/20200910_MAE.aspx*

Dans tous les cas, un projet d'école à journée continue semble correspondre aux besoins et attentes sociétales actuelles.

1.3 Appel à projet

Les années 2020 et 2021 étant synonymes de pandémie, les travaux sur le projet MAÉ sont ralentis.

Cependant, malgré la pandémie et fort des résultats du sondage, l'État concrétise sa volonté en lançant un appel à projets en septembre 2021 à l'attention de toutes les communes. Celui-ci se déploie du 1er septembre au 10 décembre 2021.

Durant cette période, les communes sont invitées à présenter des projets d'école à journée continue qui tiennent compte de leurs spécificités (approche « bottom up ») et fassent preuve de créativité, tandis que le cadre est fixé par le Canton.

Le terme MAÉ est défini et représente un quadruple acronyme qui signifie :

- Ma journée à l'école ;
- Mes apprentissages à l'école (périodes d'enseignement) ;
- Midi à l'école (repas) ;
- Mes activités à l'école (activité extrascolaire, devoirs surveillés).

Les projets présentés doivent répondre à la vision cantonale, à savoir :

- Un concept innovant d'école à journée continue, ouvert à tous et toutes ;
- Une prise en charge de l'enfant sur l'entier de la journée ;
- Un acteur unique qui organise et gère la prise en charge ;
- Un repas de midi lors des journées complètes d'école (école matin et après-midi) ;
- Des devoirs surveillés ;
- Une offre de loisirs intégrée facultative, en étroite collaboration avec les associations locales.

Le 13 janvier 2022, 4 projets d'intention sont présentés en conférence de presse par les communes de la Grande-Béroche, de Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Les 4 projets bénéficient alors du soutien financier de l'État de Neuchâtel et de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales) pour la phase de conception qui doit initialement durer jusqu'à fin 2022.

Dès cette date, le Canton reprend seul le cofinancement de la phase de conception des projets qui est alors prolongée, jusqu'à fin 2023.

Ces financements fédéraux puis cantonaux ont permis l'engagement de deux co-chef-fe-s de projet pour l'équivalent d'1 EPT et le défraiement des spécialistes consulté-e-s qui ont œuvré à l'élaboration du concept présenté dans ce rapport.

1.4 Pilotage cantonal

La coordination générale du projet MAÉ est assurée par Objectif :ne.

Le pilotage du projet au niveau cantonal est de la responsabilité du Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) avec un comité de pilotage (COPIL) composé ainsi :

Cheffe DFDS, présidente ;

- Président CDC-SA ;
- Vice-président CDC-IP, remplacé dès janvier 2023 par la présidente de la CDC-IP à la demande du COPIL. Les 2 autres meneurs politiques des projets seront également associés ;
- Conseiller stratégique DFDS ;
- Chef du SEO ;
- Chef du SPAJ ;
- Co-cheffe de l'OPFE ;
- Chef de projet MAÉ DFDS, invité ;
- Directeur d'Objectif :ne, invité ;
- Coordinatrice Objectif :ne, invitée.

Un groupe de travail (GT) est instauré pour faire le lien entre les équipes opérationnelles.

L'évaluation du projet est confiée à un bureau d'étude indépendant.

1.5 Pilotage communal

Le 1er février 2022, deux co-chef-fe-s de projet ont été engagé-e-s. Avec une personne issue des structures parascolaires de la Ville (directrice de structure) et l'autre issu de l'enseignement (enseignant), l'objectif affiché était de réunir dans la direction opérationnelle du projet le monde scolaire et parascolaire sous une gouvernance bicéphale mixte.

A noter que les deux co-chef-fe-s de projet ont également participé, de manière bénévole, à l'élaboration de l'appel à projet durant le dernier trimestre de 2021.

Dès leur engagement, ils ont co-construit une gouvernance du projet avec[5] :

- Un comité de pilotage comportant :
    - La responsable du dicastère FFSS (présidente)
    - Les directeurs des Centres scolaires des Terreaux et du Mail
    - La cheffe du Service de la famille
    - La déléguée à l'égalité et la formation
    - La coordinatrice du secteur parascolaire
    - Le secrétaire général du dicastère
    - La responsable finances et administration du Service de la famille
    - Les co-chef-fe-s de projet

Une équipe opérationnelle, pilotée par les deux co-chef-f-es de projet, s'est appuyée sur une équipe de projet regroupant des intervenant-e-s du monde parascolaire et scolaire, ainsi que de la FAPEN (Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel) et de deux groupes de travail spécialisés dans les domaines des structures pédagogiques et des activités sportives et culturelles. Un groupe de travail spécifique sur l'aménagement des locaux a par ailleurs été mis en place, en partenariat avec le Service du patrimoine bâti, afin de réfléchir aux possibilités d'aménagements des locaux et aux éventuelles variantes à plus long terme.

Dans le cadre de ces travaux, différentes associations culturelles et sportives (clubs), ainsi que les syndicats (SAEN et SSP), ont été consultés.

1.6 Démarche

Dans un premier temps, les co-chef-fe-s de projet ont analysé les « best practices » en matière d'école à journée continue en se rendant notamment à Vissoie pour visiter le centre scolaire du Val d'Anniviers[6] et en échangeant avec plusieurs centres scolaires en Suisse (Les Eaux-Vives GE, Ville de Zurich, Uster, Thoune, Bienne, Ville de Berne), ainsi

---

[5] Voir Gouvernance du projet MAÉ en annexe 1

[6] Document – *« L'horaire continu à au centre scolaire d'Anniviers »* en annexe 3

qu’en Norvège (Kråkebolle Primary School). Ils ont également pu visiter une école zurichoise en fin d’année 2022.

Suite aux éléments récoltés, des groupes de travail permettant de préciser les contours et modes de mise en œuvre du projet ont été mis sur pied.

Un groupe de travail « structure pédagogique » a notamment planché sur les aspects de mise en œuvre, l’aménagement des espaces (volume et temps) et l’organisation de la structure MAÉ.

Un groupe de travail « activités culturelles et sportives » a défini les objectifs et identifié les pistes d’actions en matière d’activités extrascolaires que le projet intègre.

Enfin, un groupe de travail « finances » a été mis en place pour chiffrer les coûts du projet.

Le personnel enseignant et parascolaire des deux collèges concernés a également été rencontré durant le premier semestre 2022 ainsi que lors d’une séance plénière en mars 2023. Des membres des deux équipes ont intégré les différents groupes de travail.

2. Projet MAÉ pour la Commune de Neuchâtel

Le présent chapitre cœur du rapport, décrit le projet pilote qui sera mis en œuvre sur les deux sites retenus.

2.1 Concept général

Le projet MAÉ pour la Ville de Neuchâtel, dont les spécificités sont détaillées au chapitre 2.5, peut se résumer de la manière très synthétique suivante.

Les parents pourront bénéficier d’une prise en charge et d’un encadrement avant l’école (dès 6h45), durant la pause de midi et après l’école (jusqu’à 18h45). L’horaire scolaire sera aménagé pour réduire la pause de midi (65 minutes contre 115 aujourd’hui) et des activités extrascolaires ainsi que la réalisation des devoirs seront proposées ou encouragées après la dernière heure d’école.

Les périodes de prise en charge, hors horaires scolaires, sont organisées conformément à la loi sur l’accueil des enfants (LAE). Cependant, l’accès à une prise en charge est garanti à toutes et tous sans prise en compte du taux d’activité des parents. Conformément au cadre actuel, les parents,

la commune de domicile et le canton financent la prise en charge hors de l'horaire scolaire.

Durant les vacances scolaires, la structure MAÉ s'intègre dans le fonctionnement actuel, à savoir un accueil durant 7 semaines par année, proposées alternativement dans les différentes structures de la Ville. Les périodes de vacances font l'objet d'une inscription particulière séparée.

Des activités sportives, créatrices et culturelles ainsi qu'une aide aux devoirs sont proposées dans le cadre de l'accueil MAÉ. Celles-ci, dispensées par le personnel éducatif sont intégrées dans le coût.

Au surplus, un rapprochement avec l'offre de sport scolaire facultatif permettra de proposer également des cours d'initiation à divers sports, voire activités culturelles, pour un coût modique.

A noter encore que l'offre traditionnelle des clubs et associations sera également promue.

Les relations entre le personnel éducatif et le corps enseignant seront renforcées afin de créer un véritable réseau autour de l'enfant et son bien-être. Ces relations renforcées et la mise en place d'une interface unique pour les questions du quotidien faciliteront la vie des familles.

En conclusion, MAÉ assouplit l'accès à l'accueil parascolaire, enrichit son contenu, crée des synergies efficaces entre monde parascolaire et scolaire, tout en gardant son caractère payant, selon les revenus des familles.

2.2 Objectifs

Le projet pilote proposé pour la Commune de Neuchâtel reprend et fait siens les objectifs généraux définis dans la vision cantonale. Ils sont énumérés ci-après et font l'objet d'une description détaillée dans les chapitres suivants :

- Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Faciliter l'organisation de la famille et améliorer sa qualité de vie ;
- Promouvoir l'égalité des chances des enfants ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer une meilleure accessibilité des parents au marché du travail.

2.2.1 Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Les horaires imposés par l'école obligatoire sont aujourd'hui difficilement conciliables avec une activité professionnelle. Dès lors, le recours à un système de garde (formel ou informel) est nécessaire pour une grande majorité des familles.

La Ville de Neuchâtel dispose d'une offre en structures d'accueil extrafamilial qui répond, voire qui dépasse dans certains bassins scolaires, les normes cantonales. Cependant, ces normes ne garantissent pas que les structures existantes répondent à la demande des familles. Le Service de la famille doit en effet régulièrement les placer sur des listes d'attente ou ne répondre que partiellement aux besoins exprimés. (voir chapitre 2.4.2)

Le projet MAÉ propose de garantir une prise en charge à tous les enfants. Toutes les tranches horaires sont accessibles selon la volonté des parents, alors qu'actuellement l'accueil parascolaire est accessible en fonction du taux d'emploi ou de formation des parents, et du degré scolaire. Avec MAÉ, si une famille souhaite modifier son taux de travail, elle pourra le faire sans craindre pour l'accueil de son ou ses enfants, et ce, même si ce changement intervient en cours d'année. L'accès au marché du travail est ainsi facilité.

La pause de midi notamment peut rendre difficile la conciliation d'une vie familiale et d'une activité professionnelle. L'attrait pour le modèle « table de midi » développé par la Ville depuis août 2015 en témoigne. En assurant une prise en charge de midi pour toutes et tous, nous offrons aux parents la possibilité d'être déchargés des trajets et des tâches organisationnelles liées à la préparation des repas tout en garantissant l'unité des classes et l'accès à une alimentation saine et de qualité dans un cadre adéquat.

La procédure d'inscription est simplifiée : actuellement, les parents souhaitant une place en structure d'accueil doivent le faire en début d'année civile pour la rentrée scolaire d'août. Ils reçoivent une confirmation dans le courant du printemps. Avec MAÉ, les parents ont la garantie d'avoir une place pour leur(s) enfant(s). L'inscription est facilitée. Il n'y a aucun frein lié au potentiel manque de place.

Dans la majeure partie des cas, ce sont les femmes qui diminuent leur pourcentage de travail à la naissance d'un enfant ou au début de la scolarisation. Cette diminution a un impact direct sur les possibilités de carrières. Selon l'Université de Zurich, la Suisse est le pays où les femmes de formation tertiaire ont le moins d'enfant en Europe : 30% des femmes

universitaires nées dans les années 60 n'ont pas eu d'enfants[7]. Ces chiffres montrent qu'elles font un arbitrage entre vie professionnelle et vie familiale, en défaveur de cette dernière. Ces adaptations professionnelles sont conséquentes et pour de nombreuses familles se font par nécessité et non par choix. Les dernières recherches[8] menées sur l'aspect économique de la prise en charge des enfants montrent que l'interruption de carrière après la naissance d'un enfant dure en moyenne neuf ans pour les femmes. Cet intermède n'est pas sans conséquence sur leur salaire. Chaque année d'interruption induit en moyenne une réduction de 3,2% du revenu. Si une femme arrête de travailler durant sept ans, elle gagnera 20% de moins durant le reste de sa vie professionnelle. Cette interruption a également un impact non négligeable sur la rente dont elle va pouvoir bénéficier à la retraite. A noter en outre qu'en cas de séparation au sein d'un couple, le risque de paupérisation augmente.

2.2.2 Faciliter l'organisation de la famille et améliorer la qualité de vie

La mise en place d'une interface unique permettant de répondre rapidement et simplement à la majorité des questions quotidiennes (annonces d'absence, demande de congé, informations diverses, documentation, etc.) doit simplifier les démarches pour les familles et assurer une bonne coordination entre les deux mondes de l'école et de l'accueil.

La prise en charge sous forme d'un horaire bloc en continu facilite l'organisation des familles. Le repas de midi est intégré à l'horaire scolaire et libère les parents des déplacements ainsi que de la préparation du repas.

Les enfants effectuent moins de trajets puisque le repas de midi est intégré à l'école. L'élément sécuritaire est mis en valeur. Actuellement, de nombreux parents déposent et reprennent leur(s) enfant(s) en voiture.

MAÉ proposant également la possibilité de faire les devoirs à l'école pour les enfants présents l'après-midi, les parents peuvent choisir de laisser leurs enfants rentrer à la maison libres de contraintes scolaires.

---

[7] Enquête 2018 sur les familles et les générations : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.10428254.html

[8] Institut de recherches économique (IRENE), Claude Jeanrenaud et Julia Macuglia, , *« La politique d'accueil extrafamilial du Canton et de la Ville de Neuchâtel : effets sur l'activité professionnelle et le revenu des mères de jeunes enfants, estimation du retour fiscal »*, 2021

Lorsque les parents retrouvent leur(s) enfant(s), ils peuvent être pleinement disponibles et prêts à leur réserver toute leur attention. En réduisant la pause de midi, les parents qui souhaitent bénéficier de temps avec leur(s) enfant(s), peuvent profiter pleinement des après-midis allongés et ainsi planifier des moments en famille.

Ces mesures permettent ainsi d'avoir un impact non négligeable sur la santé tant physique que psychique des enfants et des parents en réduisant les sources de stress.

2.2.3 Promouvoir l'égalité des chances des enfants

Avec MAÉ, l'accueil est universel et permet à tous les enfants d'en bénéficier. L'accueil en dehors de périodes scolaires est financé selon le revenu des parents et permet de garantir ainsi l'équité d'accès.

La structure MAÉ propose un repas sain et équilibré pour toutes et tous. Les fournisseurs des structures d'accueil affichent différents labels (Fourchette verte et Agrilocal) ou les repas sont livrés directement par les cuisines communales qui garantissent leur qualité, la provenance des aliments ainsi que leur durabilité.

La structure MAÉ permet une meilleure stimulation globale de l'enfant grâce notamment à la socialisation entre pairs et les activités proposées. Les enfants s'auto-stimulent et sont stimulés par les activités proposées.

La structure MAÉ permet une meilleure intégration des familles migrantes. Les enfants développent la langue dans un contexte scolaire et parascolaire et bénéficient ainsi d'une meilleure intégration.

2.2.4 Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer une meilleure accessibilité des parents au marché du travail

Le modèle MAÉ proposé répond aux besoins des familles dont les parents sont actifs professionnellement. Au vu des difficultés rencontrées par les familles pour obtenir des places d'accueil dans certaines zones du canton, voire hors du canton, un tel modèle est, à n'en pas douter, un vecteur fort d'attractivité résidentielle et de qualité de vie.

L'offre d'accueil va permettre aux parents d'accéder plus facilement au marché du travail et de modifier plus aisément leur taux d'emploi. En effet, la garantie d'une solution de garde offre les conditions cadres permettant de développer son activité professionnelle. Par ailleurs, les familles sans emploi n'ont pas accès actuellement aux structures d'accueil subventionnées, ce qui est un frein pour la prise d'un emploi à court terme.

L'expérience zurichoise[9] montre une augmentation importante de l'employabilité des parents et, par conséquent, à moyen terme, un apport fiscal supplémentaire. En effet, le modèle zurichois a démontré que 21,1% des ménages bénéficiant d'un accueil à la journée ont augmenté de 20% leur taux d'activité ou ont prévu de le faire.

Comme la structure MAÉ est ouverte à toutes et tous et que chaque enfant bénéficie d'une place, les entreprises en sont bénéficiaires. Elles peuvent plus facilement embaucher du personnel local. A l'heure actuelle, il existe un manque de main d'œuvre important qui devrait aller croissant ces prochaines décennies.

Les sociétés-associations-clubs des quartiers concernés peuvent développer leurs activités et se faire ainsi mieux connaître au travers des activités extrascolaires. Ils bénéficient d'une meilleure visibilité et d'une meilleure accessibilité puisque la structure MAÉ servira de facilitateur. Elle collaborera étroitement avec ces différentes entités.

2.3 Collèges concernés

Conformément à ce qui a été déposé dans l'appel à projet fin 2021, il est proposé d'entamer une phase-pilote dans les deux établissements scolaires suivants :

Collège de Serrières, Centre des Terreaux

- 156 élèves de 1re à 6e
  - 17 enseignantes
- 96 élèves en parascolaire
  - 9 éducateurs-trices

Collège du Crêt-du-Chêne, Centre du Mail

- 347 élèves de 1re à 8e
  - 35 enseignant-e-s
- 150 élèves en parascolaire
  - 14 éducateurs-trices

---

[9] INFRAS, *Evaluation Tagesschule 2025, Pilotphase II, Hauptbericht,* 2021 https://www.infras.ch/media/filer_public/b4/a2/b4a29931-5b42-48c1-8e90-8d6f65d41642/eval_ts_2025_hauptbericht_infras_final_08_03_2021_def.pdf

Nous avons volontairement choisi deux établissements différents en terme de taille, de densité, de centre scolaire et avec des types de familles différentes. De plus, au Crêt-du-Chêne, la structure d'accueil se situe à l'intérieur du collège, à Serrières elle se situe à l'extérieur mais à proximité. Les directions d'écoles et de structures parascolaires ont également montré de l'intérêt pour le projet.

	Collège de Serrières (Cerf-Volant)	**Collège du Crêt-du-Chêne (Domino)**
Effectif de l'école	156 élèves	347 élèves
Corps enseignant	17 enseignantes	35 enseignant-e-s
Personnel éducatif	9 éducateur-trice-s	14 éducateur-trice-s
Centre scolaire – éorén	Centre des Terreaux	Centre du Mail
Structure parascolaire	A proximité du collège	A l'intérieur du collège
Nb de places d'accueil actuel	73	97
Elèves inscrits à la structure parascolaire	96 élèves (61% des effectifs du collège)	180 élèves (52% des effectifs du collège)
Horaire d'accueil	6h45-18h45	6h45-18h45

2.4 Évaluation des besoins

2.4.1 Besoins des parents

Entre le vendredi 6 et le lundi 9 mai 2022, un sondage a été envoyé aux parents des élèves des deux collèges concernés afin de déterminer leurs besoins et leur potentielle adhésion au projet. Ce sondage a été traduit en 9 langues : français, anglais, espagnol, portugais, arabe, turc, tigrinya et albanais. Les parents avaient deux semaines pour le compléter. Une relance par SMS a été effectuée pour les enfants inscrits dans les

structures d'accueil (Domino et Cerf-Volant). Le détail du sondage se trouve en annexe[10].

Un total de 287 réponses a été obtenu, représentant 417 enfants, soit 83.4% des élèves concernés.

La première question du sondage concernait le nombre d'enfants scolarisés au sein d'un des deux collèges. Par déduction, il a été possible de définir la structure des familles concernées :

- 175 familles avec 1 enfant ;
- 96 familles avec 2 enfants ;
- 15 familles avec 3 enfants ;
- 0 famille avec 4 enfants ;
- 1 famille avec 5 enfants.

L'un des résultats les plus encourageant du sondage, bien qu'il doit être tempéré comme toute déclaration d'intention, est que plus de 82% des parents sont intéressés à inscrire leur(s) enfant(s) à la structure MAÉ. Le concept d'école à journée continue est donc largement soutenu par les familles, comme déjà montré dans le sondage au niveau cantonal en 2020.

On constate également qu'aujourd'hui déjà, environ 1/3 des élèves inscrit-e-s en structure d'accueil fréquentent la structure parascolaire durant cinq midis par semaine. Seuls 7% s'y rendent un midi uniquement. 22% des enfants mangent quatre midis par semaine à la structure, 28% durant trois midis et seulement 13% deux repas.

Nb de repas de midis pris en structures d'accueil	1	2	3	4	5
Part des enfants inscrits	7%	13%	28%	22%	30%

Le système actuel des devoirs surveillés, payant et organisé par l'éorén, est fréquenté par moins de 10% des enfants. En les intégrant à la structure MAÉ, le taux de parents intéressés passe à 60%.

Environ 75% des enfants pratiquent une activité extrascolaire et environ 2/3 de celles-ci nécessitent un transport (plus de 3km entre l'école et le lieu de l'activité).

[10] Présentation des résultats du sondage en annexe 2

2.4.2 Liste d’attente communale

Contrairement aux crèches du canton de Neuchâtel, il n'existe pas de liste d'attente cantonale pour les structures parascolaires, les enfants étant scolarisés en fonction de leur lieu d'habitation, les familles ne disposent pas de la même flexibilité qu’avec les enfants préscolaires. Ainsi, chaque collège de la commune est relié à une structure parascolaire.

Chaque structure parascolaire gère sa liste d'attente en fonction des demandes d'inscription. La situation des listes d'attente, dans les structures parascolaires de la Ville de Neuchâtel, est préoccupante dans plusieurs quartiers : La Coudre, Les Parcs, Maladière, Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Un nombre important de familles se retrouvent en liste d'attente, que ce soit pour des attentes complètes ou partielles.

La situation dans l'ensemble du canton de Neuchâtel met en lumière que la LAE (loi sur l'accueil des enfants) n'est plus adaptée pour répondre aux besoins des familles. Le taux de couverture de 20 % des enfants résidents dans la commune, est insuffisant.

Selon le tableau ci-dessous, 1’411 enfants sont inscrits dans les 10 structures parascolaires de la ville au 15.08.2023. Parmi ces 1’411 enfants, il y a 19 enfants dont les familles répondent aux critères d'accueil (parents exerçant une activité) et pour lesquels aucune possibilité n’a pu être donnée (attente complète).

147 enfants ont quant à eux été acceptés partiellement, ce qui engendre d'importants problèmes organisationnels pour les parents.

On peut également constater que 21 familles ne correspondant pas aux critères se retrouvent également sans aide pour leur(s) enfant(s) et rencontrent donc des difficultés supplémentaires pour trouver un emploi.

Le Domino (Crêt-du-Chêne) est la structure ayant le plus de familles en attente. Le Cerf-Volant (Serrières) contrairement au Domino n'a aucune liste d'attente. Il est donc intéressant pour le projet pilote d'implanter MAÉ dans deux quartiers présentant des contextes très différents.

Tableau récapitulatif liste d'attente 2023-2024 - situation au 15.08.2023				
	Total des enfants inscrits	Nb d'enfants partiellement en attente (également comptés dans le total inscrits)	En attente complète dans les critères d'accueil	En attente complète => Hors critère
Carambole et son 12	135	20	4	1
Quai 4 et son 12	91	9	0	0
Serpentin, son 12 et le JAD	302	28	6	5
Domino et son 12	179	34	8	8
Mikado et son 12	62	0	0	0
Scoubidou et son 12	149	17	1	1
Tipi, l'annexe et le 12	145	1	0	0
Les guillemets	31	4	0	0
Chaudron et son 12	220	34	0	0
cerf-volant et son 12	97	0	0	6

2.5 Spécificités de MAÉ Ville de Neuchâtel

Comme décrit au chapitre 2.1, le projet MAÉ de la Ville de Neuchâtel propose des modifications par rapport au système « école + accueil parascolaire » actuel. Les chapitres suivants développent en détail les spécificités du projet MAÉ, à savoir :

- Pause de midi réduite ;
- Ouvert à tous les élèves ;
- Base de financement selon le « prix de journée de la LAE ;
- Normes d'encadrement ;
- Devoirs surveillés intégrés à la structure MAÉ ;
- Activités extrascolaires intégrées ;
- Interface unique.

2.5.1 Pause de midi réduite

Actuellement, les leçons d'enseignement se terminent à 11h50. La reprise des cours se fait à 13h45. La pause dure donc une heure cinquante-cinq.

L'école de Vissoie (Val d'Anniviers), qui pratique l'école à journée continue depuis les années 90, a testé différentes durées pour la pause de midi. Elle a constaté que d'offrir quarante-cinq minutes de pause était trop court et stressant pour les enfants ainsi que pour le personnel encadrant. A contrario, lorsqu'elle a testé une durée de nonante minutes, elle a remarqué que la gestion d'encadrement des enfants devenait compliquée. Elle a ensuite terminé sa phase d'essai par une pause de soixante minutes

qu'elle a considérée comme idéale, répartie en trente minutes pour le repas et trente minutes de pause libre pour l'élève.

L'expérience anniviarde montre que la réduction de la durée de la pause de midi a également modifié l'organisation de la vie de famille et occasionné une certaine adaptation des milieux professionnels. La fin de journée est devenue le moment privilégié des relations et des activités de la famille. Les parents disposent quotidiennement d'un temps plus concentré de presque huit heures (7h30-15h00) pour leurs obligations professionnelles et/ou familiales. Plusieurs bureaux et entreprises ont quelque peu modifié leur horaire de travail en libérant davantage la fin de journée, permettant aux parents de profiter des soirées en famille.

Dans le système traditionnel, la pause de midi ne constitue pas forcément un moment privilégié ; il faut se dépêcher de rentrer à la maison, faire à manger, manger rapidement et repartir au travail ou à l'école.

En concentrant la journée d'école, l'horaire continu permet de redonner le temps « gagné » à midi à un moment plus favorable et correspondant davantage au rythme de vie actuel.

En se référant à l'expérience de Vissoie, notre Conseil a décidé de définir un temps de pause de midi d'une heure et cinq minutes.

Cette durée permet également aux enfants qui ne seraient pas inscrits en modèle MAÉ de rentrer chez eux pour le repas.

En terme d'organisation scolaire, la première période de l'après-midi est donc avancée de quarante-cinq minutes. Les périodes d'enseignement se termineront ainsi à 14h30. Dès la seconde période de l'après-midi, les périodes restent alignées sur les horaires des autres collèges, permettant de simplifier l'organisation des Centres scolaires.

La réduction de la durée de la pause de midi permet aussi de proposer la réduction du coût de la prise en charge. En effet, actuellement la pause de midi représente 50% du prix de la journée facturé aux parents dans le cadre de la LAE. Une récente étude[11] a révélé que le coût de cette tranche horaire du midi est particulièrement élevé à Neuchâtel en comparaison avec les autres villes étudiées.

Ainsi, le projet proposé par la Ville de Neuchâtel, qui correspond également au contenu des discussions en lien avec la réforme de la LAE,

---

[11] Commission fédérale pour les questions familiales COFF, 2021, *« Financement de l'accueil institutionnel des enfants et des tarifs parentaux »*

propose de modifier le coût de la pause de midi de 50 à 35% du montant journalier facturé.

Exemple : famille avec un revenu annuel à 100'000 selon chiffre 2.6 de la déclaration fiscale – enfant au cycle 2 – 50.-/journée			
	Système actuel	MAÉ	Différence
1 midi	CHF 10.91	CHF 7.49	CHF -3.42
2 midis	CHF 21.82	CHF 14.98	CHF -6.84
3 midis	CHF 32.73	CHF 22.47	CHF -10.26
4 midis	CHF 43.64	CHF 29.96	CHF -13.68
5 midis	CHF 54.55	CHF 37.45	CHF -17.10

2.5.2 Accueil ouvert à tous les élèves sans restriction sur la journée

Actuellement, les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) en structure parascolaire dans un cadre devant favoriser la conciliation de la vie privée avec une activité professionnelle. Ainsi, les possibilités d'accueil en structure subventionnée sont définies en fonction de leur pourcentage de travail ou autre activité reconnue (recherche d'emploi, formation, etc.).

Avec MAÉ, le concept « 1 enfant = 1 place » est instauré afin de garantir une réelle universalité de l'accueil. Les élèves peuvent être inscrits à tous les créneaux horaires selon le besoin ou la volonté des familles et sans condition du volume d'activité des parents.

Aujourd'hui, les familles dont les parents sont sans emploi n'ont en principe pas accès à des places en structure parascolaire[12]. Le système MAÉ permettra d'offrir à toutes les familles une expérience de socialisation et un cadre stimulant le développement psycho-affectif.

MAÉ garantit ainsi un accueil universel et favorise l'égalité des chances des enfants.

[12] Sous réserve de places disponibles, des créneaux horaires peuvent être proposés aux familles sans activité à des fins de socialisation.

2.5.3 Base de financement selon le modèle existant du « prix de journée de la LAE »

Le projet pilote développé pour la Commune de Neuchâtel souhaite rester largement intégré dans le cadre légal cantonal. Ainsi, les normes en vigueur en matière d'encadrement, de surfaces nécessaires, de formation du personnel, ainsi que de financement de l'accueil parascolaire sont reprises. Cette approche permet de garantir un encadrement adéquat, une certaine équité entre les différents centres scolaires et la compatibilité des systèmes de facturation.

Le financement de l'accueil extrafamilial subventionné se fait sur une base tripartite. Les parents, la commune de domicile et un fonds cantonal alimenté par les employeurs[13] et le Canton, participent au financement du système.

La participation du Fonds cantonal permet de réduire le montant finalement facturé aux parents et aux communes. Ainsi, pour le parascolaire de cycle 1, le Fonds octroie un montant de 15 francs par place, ce qui permet de fixer un prix de facturation aux parents de 60 francs. Pour le parascolaire de cycle 2, la participation du Fonds est de 10 francs, garantissant un prix de facturation aux parents de 50 francs par jour au maximum. Ces montants sont versés directement aux structures d'accueil.

En résumé, les prix de facturation sont les suivants :

1. Parascolaire «cycle 1» 60 francs
2. Parascolaire «cycle 2» 50 francs

La participation des parents est calculée selon leur revenu (chiffre 2.6 de la déclaration d'impôts) et la commune de domicile prend à sa charge le solde.

Pour l'année 2022, en moyenne, dans les structures subventionnées de la commune de Neuchâtel, chaque place d'accueil parascolaire est financée à hauteur d'environ 60% par les parents et 40% par la Commune.

Le prix de journée pour MAÉ reste identique à celui-ci. Par contre, la répartition des blocs horaires est modifiée ainsi :

---

[13] Le montant versé au Fonds par la Ville en sa qualité d'employeur, se monte à environ 148'000 francs pour l'année 2022.

	LAE2	MAÉ
Matinée avant l'école	20%	20%
Matin pendant l'école (nouveau)	-	30%
Matinée continue	60%	50%
Midi	50%	35%
Après-midi continu	60%	45%
Après-midi pendant l'école (nouveau)	-	20%
Après-midi après l'école	30%	45%
Matinée continue + midi	75%	85%
Midi + après-midi	75%	80%
Matinée avant l'école et midi	70%	55%
Journée complète avec repas de midi	100%	100%

La facturation reste annualisée et calculée sur 39 semaines.

L'adaptation des blocs horaires permet de réduire le coût de la pause de midi. Corollaire à la réduction de la pause de midi, l'après-midi après l'école qui débute dès 14h30 représentera désormais 45% du prix de journée (contre 30% actuellement).

Cette adaptation des coûts des blocs horaires corrige également en partie certaines incohérences.

2.5.4 Normes d'encadrement hors enseignement

La qualité de l'encadrement des enfants est une pierre angulaire de l'accueil extrafamilial. Dans le cadre de notre projet, il est prévu de respecter les standards professionnels et les taux d'encadrement prévus par la loi sur l'accueil des enfants[14].

L'article 28 et les alinéas c et d de la Loi sur l'accueil des enfants précisent que les enfants doivent être pris en charge selon le taux d'encadrement d'au moins un adulte pour douze enfants accueillis fréquentant le premier cycle scolaire et d'au moins un adulte pour 18 enfants accueillis fréquentant le 2e cycle scolaire[15].

[14] Loi sur l'accueil des enfants (LAE) du 28 septembre 2010, état au 01.01.2023
[15] art. 28, al 12, LAE, du 28 septembre 2010

2.5.5 Devoirs surveillés

Actuellement, les devoirs surveillés sont organisés et gérés par l'éorén, mais financés par la commune. La participation des enfants est payante (50 francs par semestre).

Dans le cadre de MAÉ, les devoirs surveillés sont intégrés à la structure. Chaque enfant inscrit en modèle MAÉ l'après-midi, peut bénéficier d'un lieu et d'un cadre adéquat pour réaliser ses devoirs, sans surcoût.

Durant la phase-pilote, le modèle actuel de devoirs surveillés perdurera en parallèle pour les enfants non-inscrits en MAÉ, ou n'étant pas accueillis l'après-midi.

Les parents qui souhaitent accompagner eux-mêmes les devoirs de leur(s) enfant(s) peuvent naturellement le faire en émettant le souhait au moment de l'inscription.

Les directions d'école impliquées veillent au respect des recommandations du Service de l'enseignement obligatoire (SEO)[16] en matière de durée, fréquence et contenu des devoirs.

2.5.6 Activités extrascolaires intégrées : organisation et financement

Les activités extrascolaires sont les activités pratiquées en dehors des leçons d'enseignement. Selon les résultats du sondage de mai 2022, environ 75% des élèves des deux collèges pratiquent déjà des activités, qu'elles soient culturelles ou sportives. Néanmoins, l'accès n'y est pas toujours aisé pour des raisons économiques et/ou organisationnelles. Une intégration des activités extrascolaires dans la structure MAÉ est prévue conformément au modèle d'école à journée à continue demandé par l'État.

Les réponses au sondage montrent un intérêt marqué pour les activités extrascolaires dans le cadre de MAÉ. L'objectif est de proposer un panel d'activités extrascolaires accessibles pour toutes et tous.

MAÉ propose d'articuler l'accès aux activités extrascolaires sur trois axes :

1) Un programme d'activité dans le cadre des structures parascolaires ;
2) Un programme adapté de sports/culture scolaire facultatif ;
3) Une mise en valeur et en réseau de l'offre des clubs et associations.

---

[16] Recommandations concernant les devoirs à domicile, mai 2021, https://portail.rpn.ch/parents/eco-fam/Pages/ec-dd.aspx

Des rencontres ont d'ores et déjà été menées avec les différents acteurs du monde sportif et culturel. De nombreux clubs et associations ont mentionné leur intérêt, notamment pour fournir des prestations dès 14h30, créneau peu demandé. Cependant, il est difficile pour ces derniers de s'engager plus d'une année à l'avance. Des précisions sur les offres disponibles pourront être amenées dès la validation du présent crédit et le départ officiel du projet.

2.5.6.1 Activités dans le cadre des structures parascolaires actuelles

Dans le cadre des deux structures d'accueil actuelles – Domino pour le collège du Crêt-du-Chêne et Cerf-Volant pour le collège de Serrières – de nombreuses activités créatrices, sportives ou pédagogiques sont déjà proposées.

Il est prévu de systématiser et renforcer les activités existantes afin de mettre à profit les compétences et aspirations du personnel d'encadrement sans surcoûts pour le système ou les parents.

Ces activités se font à l'interne ou à proximité de la structure, aucun déplacement motorisé n'est prévu. Les déplacements à pied, voire en transports publics sont privilégiés.

2.5.6.2 Adaptation de l'offre du sport scolaire facultatif aux enfants inscrits à la structure MAÉ

Le Service des sports organise et gère le sport scolaire facultatif pour l'ensemble des élèves de la Ville (centre scolaire du Mail, des Terreaux et de la Côte) de la 3e à la 8e année. Il s'agit avant tout de cours de sensibilisation ou de découverte. Ils sont facturés actuellement à 60 francs aux parents pour 12 cours. Il vise plusieurs objectifs : promouvoir le mouvement et la pratique d'une activité avec d'autres élèves que ceux et celles de sa classe – donner l'occasion aux enfants de découvrir une discipline – développer des aptitudes ou des connaissances dans une activité sportive choisie – créer un pont entre les élèves et les associations sportives de la Ville. A titre d'exemple, pour le second semestre 2023, 8 disciplines sont proposées : l'aïkido, le breakdance, la capoeira, le curling, le judo, la natation, le tennis de table et le trampoline.

Dans le projet MAÉ, cette offre sera adaptée pour les élèves des deux collèges concernés tout en y intégrant des activités culturelles, en lien notamment avec les écoles de musique.

Le coût pour les parents doit en principe couvrir les charges. Dès lors, le Service des sports se garde le droit d'adapter les tarifs actuels,

historiquement très bas, le nombre de cours donnés et de ne pas ouvrir un cours qui n'aurait pas assez de participant-e-s pour couvrir les coûts.

Au besoin et selon la situation, ce coût peut être pris en charge, tout ou partiellement, par Pro Junior ou par l'aide sociale, ne prétéritant ainsi aucune famille dans l'accès à cette prestation.

Un des grands avantages de cette offre relève du fait que les enfants qui seront inscrits à ces activités facultatives MAÉ auront la possibilité de retourner à la structure d'accueil MAÉ au terme de l'activité.

Le Service des sports organisera et gérera les inscriptions via la plateforme actuellement utilisée. Il veillera à planifier des activités à l'intérieur ou aux alentours du collège afin de limiter les déplacements. Les élèves du cycle 1 (années scolaires 1 à 4) seront accompagné-e-s, soit par le personnel encadrant l'activité, soit par le personnel éducatif de la structure MAÉ. Les élèves du cycle 2 (années scolaires 5 à 8) peuvent effectuer le déplacement seul-e-s.

2.5.6.3 L'école comme vitrine d'activités et facilitatrice pour les clubs-associations-sociétés de la commune

Il existe une offre particulièrement riche en terme d'activités extrascolaires, tant culturelles que sportives proposées par les sociétés et associations locales, clubs sportifs, écoles de danse - de théâtre - de cirque. Le projet MAÉ ne doit pas faire concurrence à ces dernières.

Dans le cadre de MAÉ, l'école agit comme facilitatrice pour ces différentes entités. Elle présentera sur l'interface à l'attention des familles, toutes les activités qui peuvent être réalisées au sein de la commune. Ainsi, les parents reçoivent toutes les informations nécessaires pour s'inscrire à ces activités.

Pour des questions de gestion et de sécurité, lorsqu'un enfant quitte la structure MAÉ pour se rendre à l'une de ces activités, qui n'est pas organisée dans le cadre MAÉ, il est considéré comme ayant quitté la structure. Il s'agit de la pratique actuelle de l'ensemble des structures communales.

Cette prestation n'engendre aucun frais supplémentaire pour la commune. Les prestations sont prises en charge par les parents, comme actuellement.

Le ou la chef-fe de projet MAÉ recense ces activités et s'assure de leur bonne promotion.

2.5.7 Interface unique

Une interface unique visant à centraliser le traitement de certaines demandes, fournir les informations pertinentes en lien avec la vie des élèves et simplifier les démarches des parents va être créée. Via celle-ci, les parents pourront :

- annoncer les absences de leur(s) enfant(s) ;
- rédiger une demande de congé ;
- consulter les différents numéros de téléphone (secrétariat des écoles, structure parascolaire, Service de la famille, etc.) ;
- gérer l'inscription à la structure MAÉ et aux activités facultatives ;
- retrouver les documents transmis à la rentrée scolaire ;
- accéder à une rubrique FAQ.

Rassembler et coordonner l'école et les structures d'accueil parascolaires est complexe. En effet, les mondes parascolaire et scolaire se différencient et s'organisent en plusieurs points. Pour rappel :

Parascolaire	**École**
Dépendant de la commune	Rattachée au syndicat intercommunal « éorén »
Ouvert aux parents qui travaillent et selon leur pourcentage de travail. La facturation se fait en fonction du revenu des parents	Ouverte à toutes et tous, gratuite.
Rattaché au Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	Rattachée au Service de l'enseignement obligatoire (SEO)
Existence « récente »	Existence centenaire
Direction par structure	Direction par centre scolaire
Une équipe éducative pour une structure	Un-e enseignant-e titulaire par classe
Régi par la Loi sur l'accueil des enfants	Régi par la Loi sur l'organisation scolaire

2.6 Collaboration entre l'école et le parascolaire

La création d'une culture d'équipe pluridisciplinaire, liée au projet MAÉ et le développement de la perméabilité des deux systèmes est une composante majeure du projet qui modifie en profondeur le fonctionnement actuel du système.

Il s'agit d'un point d'attention particulier qui devra évoluer en fonction des expériences. Un concept initial est développé ci-après pour créer les bases de ce rapprochement entre les mondes de l'accueil parascolaire et de l'école. Cette interface de facilitation est un axe de travail du poste de chef-fe de projet MAÉ.

Comme cité ci-dessus, à l'heure actuelle, deux mondes bien distincts encadrent les enfants. Avec MAÉ, notre Conseil a la volonté de rapprocher tout le personnel, qu'il soit éducatif et/ou enseignant en instaurant institutionnellement des collaborations structurées.

2.6.1 Engagement des enseignant-e-s durant le temps de pause de midi

Conformément aux différents modèles d'école à journée continue existants, il est souhaité que les enseignant-e-s puissent venir en renfort au personnel éducatif durant le temps de la pause de midi. La volonté est de renforcer les liens entre professionnel-l-e-s de l'éducation.

En ville de Zurich, certaines écoles ont imposé aux enseignant-e-s d'encadrer les élèves durant la pause de midi. Cette variante a été très mal accueillie et ces écoles se sont retrouvées avec des enseignant-e-s démissionnaires. Afin de maximiser l'engagement des enseignant-e-s durant cette pause de midi, la participation dans le système MAÉ proposé sera volontaire et cadrée par une convention.

La fréquence des présences est à choix : un, deux, trois, quatre midi(s) par semaine. Pour cette nouvelle fonction, les enseignant-e-s sont engagé-e-s par la commune et bénéficient d'un contrat et d'un certificat de salaire distincts de ceux délivrés par l'éorén.

Afin de garantir un temps de pause de trente minutes, le travail effectif sera de trente-cinq minutes.

Un forfait de 27.50 francs est versé pour les enseignant-e-s[17] et le repas est offert et pris avec les enfants.

---

[17] Tarif basé sur le salaire moyen d'un-e enseignant-e.

2.6.2 Engagement des éducateur-trice-s en classe

Depuis quelques années, l'école engage du personnel éducatif, généralement titulaire du titre d'assistant-e socio-éducatif-ve pour venir en soutien aux enseignant-e-s.

Dans le cadre MAÉ, il est préconisé que le recours à du personnel éducatif se fasse prioritairement en utilisant le personnel de la structure d'accueil du site.

Cette intégration du personnel éducatif en classe peut se faire sous plusieurs formes :

2.6.2.1 Besoin spécifique

En cas de besoin spécifique d'appui en classe (enfant qui nécessite une aide supplémentaire, enfant qui pose problème à la gestion de classe, ...), l'école s'engage à contacter la structure MAÉ avant de chercher à engager une personne externe. En fonction des ressources à disposition, une éducatrice ou un éducateur vient en appui en classe. Le personnel éducatif de la structure MAÉ a l'avantage de déjà connaître, côtoyer et encadrer une grande partie des élèves du collège.

Cette prestation est financée par l'éorén.

2.6.2.2 Accompagnement dans le cadre de MAÉ

Les éducateurs ou éducatrices qui bénéficient d'un horaire continu dans le cadre MAÉ sont disponibles, en dehors de leurs missions de gestion de la structure, pour accompagner les enseignant-e-s durant le temps scolaire. Il s'agit avant tout d'une collaboration volontaire des deux parties. L'enseignant-e peut faire la demande d'accompagnement à la structure MAÉ et réciproquement. L'équipe éducative peut également demander d'intégrer une classe pour effectuer des observations et créer une collaboration pour régler des situations problématiques liées au vivre-ensemble par exemple.

Des binômes enseignant-e / éducateur ou éducatrice pourront être créés.

Chaque demande de collaboration doit être validée par les directions d'école et de parascolaire.

Modalités de collaboration :

- Les éducateurs ou éducatrices assurant l'ouverture de la structure peuvent être disponibles les matinées pour accompagner les enseignant-e-s durant le temps scolaire ;

- Seules les personnes diplômées (HES - ES - ASE) peuvent intégrer le travail en classe ;
- Des synergies peuvent être mises en place pour un mois, un trimestre, un semestre en fonction des besoins de chacun (ex. projet pour une classe de 7e - 1 éducateur ou éducatrice tous les lundis de 8h15 à 10h en classe pour accompagner l'enseignant-e dans la mise en place du projet).

2.6.3 Charte – Valeurs des collèges MAÉ

A l'instar de ce qui a été mis en place dans le projet zurichois, il est prévu que les collèges MAÉ se dotent d'une charte, fixant les valeurs et les lignes directrices qui guideront les actions des différents partenaires.

Il s'agira d'un travail de co-construction et de formalisation de la vision et des valeurs de cette nouvelle entité.

Les collèges MAÉ favorisent l'autonomie de tous (parents – enfants – enseignant-e-s – éducateurs ou éducatrices).

Le personnel encadrant :

- veille à la sécurité des enfants dans la bienveillance ;
- renforce le sens de la solidarité, par le biais d'activités dans lesquelles chacun-e peut s'épanouir et prendre confiance en soi ;
- donne la possibilité à chacun-e de trouver des interlocuteurs ou interlocutrices approprié-e-s ;
- encourage la volonté et l'assiduité ;
- met tout en œuvre pour développer la capacité d'analyse et le sens critique de chacun-e.

2.7 Mobilisation de bénévoles seniors

En 2018, Pro Senectute a mis sur pied un concept *WIN3 – 3 générations dans la même classe, 3 fois gagnantes !* en partenariat avec la commune de Neuchâtel et les écoles. La fondation, se basant sur un projet existant dans d'autres cantons, a mis à disposition des bénévoles seniors pour le collège de Vauseyon et de Serrières, puis en 2020 pour celui des Acacias.

En 2023, le concept WIN3 perdure au sein de plusieurs classes de différents collèges de la commune. En collaboration avec Pro Senectute, il est convenu d'intégrer des bénévoles seniors au sein de notre école à journée continue.

Les bénévoles pourront choisir de s'inscrire durant plusieurs tranches horaires et selon des modalités variées pour :

- un accompagnement d'élèves au sein d'une classe, comme le projet WIN3 actuel. Un récent sondage auprès des enseignant-e-s montre un réel intérêt ;
- un accompagnement d'élèves de 1re ou 2e année lorsque ceux-ci n'ont pas de leçons et qu'ils sont accueillis à la structure MAÉ. Un accompagnement durant les après-midis pour l'ensemble des degrés est également une piste de collaboration. Cela pourrait être en soutien, appui du personnel éducatif ;
- un accompagnement des élèves lors du repas en appui du personnel présent ;
- un accompagnement des élèves pour l'encadrement des devoirs surveillés. Ils peuvent ainsi venir en aide supplémentaire aux devoirs en apportant un autre regard sur le travail scolaire.

La fondation Pro Senectute Arc jurassien organise, engage, communique et met à disposition les bénévoles à la structure MAÉ.

Pour le projet WIN3, la convention tripartite stipule que la personne bénévole s'engage à être présente à hauteur de deux à quatre périodes maximum par semaine. Dans le cadre de MAÉ, la personne bénévole s'engage à venir entre une heure trente et trois heures, ce qui correspond à une à deux tranche(s) horaire(s).

Pro Senectute met aussi en place un accompagnement pour ces bénévoles sous la forme d'intervision et de formation.

Le coût de la communication, l'engagement, l'organisation, la formation et le suivi des bénévoles[18] est intégré dans le budget du présent projet.

2.8 Estimation des effectifs

2.8.1 Effectifs des enfants pris en considération

Les présences dans la structure d'accueil ont été extrapolées en fonction des intentions des parents précisées dans le sondage réalisé. Il faut rappeler que la prise en charge hors de périodes scolaires reste payante pour les parents, ce qui tend à limiter les présences. Les hypothèses de travail sont les suivantes :

[18] Pro Senectute est une fondation de droit privé, politiquement et religieusement neutre. Elle est reconnue d'utilité publique.

Période de midi :

Au vu de l'engouement annoncé dans le sondage avec près de 80% des familles intéressées et les listes d'attente actuelles dans les structures parascolaires, la période de midi sera le cœur du dispositif MAÉ et nécessite de pouvoir accueillir des effectifs supérieurs à la situation actuelle. Les hypothèses retenues pour définir les effectifs à accueillir conduisent à estimer que 80% des effectifs du collège seront présents 3 midis par semaine, répartis sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi présente selon les statistiques actuelles une fréquentation inférieure, correspondant à la moitié d'un autre midi.

Cette hypothèse, prévoyant une fréquentation moyenne supérieure à celle connue actuellement[19] et touchant un effectif plus large permet de tenir compte dans un sens des demandes en cours, du besoin supplémentaire en lien avec la réduction du temps de la pause de midi, mais aussi, dans un autre sens de tenir compte du caractère payant de l'offre et des solutions de garde déjà mises en place par les parents. L'évaluation fine de la demande est au cœur de l'évaluation qui doit être menée durant ce projet pilote.

Matin avant l'école et matin continu

Pour la période du matin avant l'école, l'hypothèse retenue est que la demande ne devrait pas évoluer significativement par rapport à la situation actuelle. Afin de prendre en compte la demande non assouvie actuelle, il est décidé de prendre en considération les effectifs inscrits en 2022 de la structure et de tenir compte d'une possible augmentation de 10% des inscriptions.

Après-midi continu et après-midi après l'école

Pour les après-midis, sachant qu'il n'y a pas d'obligation de présence, il est considéré que la fin des cours plus précoce (14h30), la demande non assouvie actuelle et l'attrait des activités MAÉ, pourrait générer une demande plus importante qu'actuellement. Cette augmentation par rapport à la demande actuelle est évaluée à 20%.

[19] En moyenne la fréquentation recensée par le Service de la famille est d'environ 2.5 midi par semaine et par enfant.

Projection pour le collège du Crêt-du-Chêne

présences 1 semaine	Matin avant école	Matin continu	Midi	Après-midi continu	Après-midi après école
Lundi	42	0	183	20	62
Mardi	38	0	183	45	35
Mercredi	35	5	90	49	0
Jeudi	27	10	183	26	57
Vendredi	37	0	183	38	43

Projection pour le collège de Serrières

présences 1 semaine	Matin avant école	Matin continu	Midi	Après-midi continu	Après-midi après école
Lundi	38	0	84	19	54
Mardi	39	0	84	43	25
Mercredi	28	8	39	39	0
Jeudi	28	10	84	19	47
Vendredi	37	0	84	36	27

En appliquant les taux de facturation prévus pour MAÉ, les présences envisagées correspondent à un équivalent annuel de 20’695 places journalières à 100% de cycle 1 et 11'013 places journalières à 100% de cycle 2.

2.9 Locaux

La structure parascolaire « Domino » se situe dans le collège du Crêt-du-Chêne (étage -3). Il dispose d’une capacité d’accueil de 55 enfants. « Le 12 du Domino » accueille 42 enfants durant la période de midi et 12 enfants avant et après l’école.

La structure parascolaire « Le Cerf-Volant » dispose d’une capacité d’accueil de 43 enfants. « Le 12 du Cerf-Volant » accueille 30 enfants durant la période de midi et 15 enfants après l’école.

Les scénarios d’effectifs par jour et tranche d’accueil ont permis de préciser les besoins en termes de locaux. Ces derniers sont cadrés par la loi sur l’accueil des enfants qui définit les surfaces minimales à mettre à disposition pour assurer un cadre adéquat.

Dès lors, pour assurer une capacité de prise en charge répondant à la demande exprimée, de nouveaux espaces doivent être trouvés, notamment pour la pause de midi.

En terme de surface, la loi sur l'accueil des enfants[20] stipule :

« Chaque enfant doit bénéficier d'un espace intérieur d'au moins trois mètres carrés. »

Ces 3 m2 sont nets et sont calculés de la façon suivante :

On considère la surface brute d'une structure d'accueil, on déduit les espaces de circulations, couloirs, vestiaires, ainsi que sanitaires, cuisines, bureaux et éventuelles salles de sieste. Il reste les surfaces dans lesquelles les enfants s'installent pour leurs activités comme jouer, manger, faire les devoirs se reposer etc. On enlève encore 10% à cette surface, qui est le forfait spatial occupé par le mobilier. Les surfaces brutes peuvent varier un peu d'une structure à une autre selon sa configuration (largeur des couloirs etc.) mais la moyenne est d'environ 7m2 par enfant.

Ainsi, sachant que les structures existantes sont adaptées pour accueillir au maximum 97 enfants au Domino et 73 au Cerf-Volant, les besoins supplémentaires peuvent être évalués ainsi :

Structure	Places actuelles	Fréquentation max	Places supplémentaires	Surface nécessaire par place (m^2)	Besoin (m^2)
Domino	97	183	86	3.3	283.8
Cerf-Volant	73	84	11	7	77

2.9.1 Solutions envisagées

Durant cette phase pilote, une approche prudente et pragmatique en utilisant les locaux facilement disponibles est privilégiée. Les incertitudes liées au cadre du projet (financement cantonal, mise en œuvre de la LAE3, etc.), mais également des effectifs réels de participation, ont motivé notre Conseil à valoriser l'existant plutôt que de créer, dans une certaine urgence de nouveaux locaux. L'expérience acquise lors du projet pilote permettra de préciser les éventuels besoins en locaux supplémentaires et leurs aménagements. Des études exploratoires et de faisabilité se poursuivent toutefois pour permettre, cas échéant de disposer de solutions alternatives à moyen terme.

[20] art.26, al 2 LAE du 26 septembre 2010

2.9.1.1 Collège du Crêt-du-Chêne

Au collège du Crêt-du-Chêne, les agents d'exploitation disposent d'un appartement de fonction d'environ 110 m^2. Une résiliation du bail a été effectuée pour fin mars 2024. Cet appartement pourra être aménagé pour créer un espace de jeux supplémentaire. Les travaux nécessaires, pour ces aménagements restent de la compétence financière de notre Conseil. Les premières estimations pour ces travaux d'aménagements sont estimées à environ 230'000 francs. A noter qu'il s'agit également de l'application d'une politique générale qui vise à utiliser les locaux scolaires prioritairement pour les besoins des élèves et éviter la mise à disposition de logement de fonction, notamment dans les collèges.

La salle de chant, de près de 160 m^2 permet également de disposer d'un espace de dégagement pour le jeu durant la pause de midi et les activités extrascolaires de l'après-midi.

La salle de gym doit également offrir des surfaces de jeux et d'activités durant la pause de midi. Elle sera naturellement utilisée hors du temps scolaire pour les activités facultatives MAÉ.

Afin de garantir l'accueil sur la période de midi, les halls volumineux du collège seront également utilisés comme réfectoires.

Ainsi, en combinant ces locaux disponibles avec, sur la pause de midi éventuellement l'une ou l'autre classe du collège et les structures actuelles du Domino et du 12, il parait possible de faire les premières expériences du projet pilote.

A noter qu'en parallèle, sachant que la structure du Domino est actuellement saturée et ne peut répondre à l'entier de la demande des familles, l'évaluation des potentiels agrandissements de la structure sont à l'étude (sur site ou à proximité). Les résultats de la phase pilote permettront d'affiner le besoin de locaux à terme.

2.9.1.2 Collège de Serrières

Pour Serrières, il sera possible de bénéficier de la salle supérieure du restaurant du Clos-de-Serrières 2, d'une surface d'environ 95 m^2. Les crédits nécessaires à l'assainissement de ce bâtiment du patrimoine financier ont d'ores et déjà été accordés par notre Conseil pour un montant de 1'212'000 francs dont 428'000 francs pour la rénovation des locaux qui pourraient être dédiés à MAÉ.

La salle de sport constitue également un espace utilisable durant la pause de midi.

Les locaux situés au-dessus de la salle de sport du collège de Serrières pourraient également être aménagés. La surface de ceux-ci est d'environ 200 m^2.

3. Aspects financiers

Le présent chapitre détaille les différents calculs et hypothèses qui ont permis d'établir les coûts du projet pilote proposé.

En préambule, il est rappelé que le projet MAÉ respecte le cadre scolaire actuel et ne modifie pas l'organisation ou le programme d'apprentissage. L'organisation de l'école appartient à l'éorén. Dès lors, il n'est pas proposé dans ce projet pilote de tenir compte des coûts scolaires. Ceux-ci entrent dans la facture ordinaire de l'éorén.

D'une manière générale, les principes de la LAE sont garantis (taux d'encadrement, surfaces et autres normes), à l'exception de la répartition différente de la facturation des blocs horaires. La modification du bloc horaire de midi, représentant désormais dans le projet MAÉ 35%, induit des adaptations sur les autres blocs horaires.

Les fréquentations de la structure MAÉ sont définies par :

- Une augmentation des présences sur la période du matin de 10% par rapport à la situation actuelle ;
- Une présence de 80% des effectifs du collège durant 3 midi par semaine
- Une augmentation des présences sur la période de l'après-midi de 20% par rapport à la situation actuelle.

Il est également attendu que le projet MAE induise des conséquences fiscales et sociales à long terme par l'augmentation du taux de travail et donc du revenu des ménages (voir exemple zurichois en page 44). Ces impacts ne sont pas chiffrés dans le présent rapport.

3.1 Charges et recettes de fonctionnement

3.1.1 Ressources humaines

Les coûts liés aux « ressources humaines » ont été calculés sur la base du budget annuel des structures communales (classe salariale selon fonction, échelon dans la moyenne effective du personnel engagé).

- Chef-fe de projet : CHF 130'000 / 100% ;
- Direction : CHF 120'000 / 100% ;
- Personnel administratif : CHF 95'000 / 100% ;
- Personnel éducatif : CHF 90'000 / 100% ;
- Personnel d'intendance : CHF 78'000 / 100% ;

Le besoin en « EPT encadrement » a été calculé par jour et par tranche horaire selon le taux d'encadrement LAE2. L'arrondi a été pris au nombre supérieur.

Il a également été tenu compte de besoins d'encadrement particuliers pour le projet MAÉ, notamment du temps de colloque et de présence hors enfant permettant la création de liens pédagogiques dans les classes, le suivi du personnel en formation, la préparation des activités, etc. (identifié dans le tableau ci-après sous encadrement THOS (temps hors ouverture structure)).

La période de midi accueille le plus grand nombre d'enfants, il convient donc de prendre en considération non seulement les EPT nécessaires à l'encadrement, mais surtout le nombre de personnes qui doivent être présentes pendant cette période.

A noter que ces dotations comprennent l'ensemble du besoin, y compris les besoins des structures actuelles[21].

[21] A l'exception du besoin pour le calcul des capacités contributives qui identifie ici uniquement le besoin supplémentaire. Les ressources existantes n'étant pas attribuées de manière directe aux structures et étant imputées dans d'autres entités comptables, il n'a pas été jugé pertinent de reprendre ici les dotations existantes.

Besoin RH	coût annuel / EPT	Domino	Cerf-Volant	Total EPT
EPT Encadrement	90'000 CHF	7.51	6.01	**13.52**
EPT encadrement THOS[22]	90'000 CHF	1.89	1.50	**3.39**
EPT Direction structure	120'000 CHF	1.00	1.00	**2.00**
EPT Intendance	78'000 CHF	1.50	1.00	**2.50**
EPT Gestion administrative de la structure	95'000 CHF	1.83	0.84	**2.67**
EPT Gestion administrative Service de la famille (contrôle des capacités contributives notamment)	95'000 CHF	0.09	0.01	**0.1**
Total		**13.82**	**10.36**	**24.18**
Dont EPT actuels		***8.75***	***6.90***	***15.65***

L'appui administratif à la direction de la structure est calculé selon la directive financière n°5 du SPAJ, soit 1% (0,01 EPT) par place d'accueil reconnue.

Le temps administratif lié aux obligations légales de la Ville pour le calcul des subventions versées aux familles au sens de la LAE sont estimées au taux de 1% (0,01 EPT) par tranche de 10 nouvelles inscriptions.

Dans le cadre d'une pause de midi réduite, et au vu du nécessaire besoin de rotation des places sur les espaces de repas et du caractère « critique » de la pause de midi sur l'ensemble du système, un appui d'intendance est indispensable pour la mise en place du repas ainsi que pour la gestion de la fin des repas (vaisselle, …).

Le coût de défraiement des bénévoles seniors dans le cadre de WIN3 est assuré par la commune à hauteur de mille francs par bénévole (par classe) et par année, durant deux ans.

La prestation devient ensuite gratuite pour la commune en dehors des frais de déplacement, ceux-ci étant basé sur un forfait de 100 francs par année par bénévole.

Le financement des bénévoles seniors dans le cadre de MAÉ est inclus dans le poste divers (3.1.6).

[22] THOS – Temps hors ouverture de la structure

3.1.2 Alimentation

Les coûts pour les repas ont été calculés sur le prix d'un repas livré par un prestataire externe. Les coûts des collations du matin et de l'après-midi ont été calculés sur les coûts moyens des structures communales.

- Repas de midi : CHF 8.20
- Collation du matin : CHF 1.-
- Collation goûter : CHF 1.-

3.1.3 Loyer et charges

Le calcul des loyers a été réalisé sur la base des loyers facturés actuellement par le Service de la gérance et du logement aux structures communales, soit deux cents francs le m^2 incluant les différentes charges. A noter qu'il s'agit ici d'un coût théorique puisque pour des raisons de réalités des coûts une refacturation interne est prévue. Aucune charge supplémentaire n'est payée par la Ville à des tiers, tous les bâtiments utilisés appartenant à la Ville.

- CHF 200 / m2 /annuel

Les surfaces prises en compte ont été calculées selon les normes LAE2 et tiennent donc compte des nouvelles surfaces utilisées.

Dans le cadre des surfaces du Crêt-du-Chêne, seules les surfaces à usage exclusif de la structure sont imputées. Les surfaces qui peuvent être partagées ou ne sont utilisées qu'hors du temps scolaire (hall, salle de gym, salle de chant, etc.) ne sont pas refacturées sachant qu'elles sont déjà incluses dans le dédommagement payé par l'éorén.

3.1.4 Activités extrascolaires

Les activités extrascolaires ne généreront pas de surcoûts dans le cadre MAÉ. Actuellement déjà, le sport scolaire facultatif est financé par les parents et la commune avec une subvention cantonale.

3.1.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont été calculées selon la moyenne des charges des structures communales en 2022. Elles s'élèvent à 627 francs par place d'accueil.

A ce stade, il n'est pas tenu compte d'éventuelles économies d'échelles.

3.1.6 Divers

Un poste de divers, estimé à 50'000 francs annuels est intégré au budget. Ce dernier doit permettre de supporter les charges qui n'ont pas pu être estimées précisément à ce stade, telles que le défraiement du personnel enseignant, l'engagement des bénévoles seniors ou d'éventuels frais en lien avec la mise en place des activités extrascolaires ou les besoins en aménagements de locaux.

3.1.7 Recettes

La discussion sur d'éventuelles modifications dans la future LAE3 n'étant pas finalisées, les critères pris en considération pour le prix de facturation sont basés sur la LAE2, soit :

- 60 CHF pour le cycle 1
- 50 CHF pour le cycle 2

Seule la répartition de la journée a été modifiée pour prendre en considération les nouvelles « obligations horaires » du projet MAÉ :

- Matin : 20%
- Midi : 35%
- Après-midi continu : 45%
- Après-midi après l'école : 45%
- Matin continu + repas : 85%
- Après-midi continu + repas : 80%

La facturation sera annualisée, comme le prévoit actuellement la LAE. La répartition du coût de facturation entre les parents et la commune se base sur les résultats 2022. Il n'est pas possible à ce jour de définir si la répartition du coût entre parents et commune, et donc fonction des revenus des ménages, sera fondamentalement modifiée avec MAÉ.

De manière identique, le financement du Fonds AEF (Accueil extra familial) est calculé selon le modèle actuel, soit un montant par place, différent selon qu'il s'agit du cycle 1 ou du cycle 2.

3.2 Synthèse

3.3 Coûts de conception (01.2023-08.2024)

La conception et mise en place du projet se fera jusqu'au mois d'août 2024. Pour rappel, la phase de conception a été financée par des fonds

de la Confédération via le Canton, ainsi que par des prestations en nature de la commune à raison de 30% jusqu'à fin 2022. Pour l'année 2023, le Canton a pris le relais de la Confédération. A partir de 2024, les coûts seront assurés par le crédit-cadre sollicité auprès de votre Autorité à l'appui de ce rapport.

3.4 Coût de fonctionnement

Le coût de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et recettes en lien avec l'exploitation des deux collèges MAÉ selon les prévisions d'effectifs et les hypothèses de coûts présentées ci-dessus. Le coût pour une année scolaire est détaillé ci-après :

Charges fonctionnement MAE	Domino	Cerf-Volant	Coût annuel
Ressources humaines parascolaire	1'264'458 CHF	955'533 CHF	2'219'991 CHF
Repas	285'067 CHF	139'308 CHF	424'375 CHF
Loyer et charges	204'000 CHF	177'400 CHF	381'400 CHF
Charges d'exploitation	114'741 CHF	52'668 CHF	167'409 CHF
Pilotage de projet			130'000 CHF
Divers			50'000 CHF
Total	**1'868'266 CHF**	**1'324'909 CHF**	**3'373'175 CHF**

L'ensemble du dispositif pilote MAÉ présente donc des charges générales de 3'3737'175 francs par an dont le financement est assuré, selon le cadre légal actuel, par 3 acteurs : les parents, la commune de domicile et exploitante des structures et le Fonds AEF.

Afin que le projet soit supportable pour la Commune, un quatrième financeur doit intervenir, à savoir le Canton qui, pour soutenir le déploiement de l'école à journée continue, doit contribuer à son financement. Une recommandation[23] a par ailleurs été acceptée par le Grand Conseil, afin que le Canton supporte la moitié des coûts MAÉ.

Avant le dépôt de la recommandation par les député-e-s au Grand Conseil, il avait été proposé par la Ville de Neuchâtel que l'Etat soutienne le projet par un forfait de 12 francs par équivalent/place à 100%.

[23] Recommandation 23.188 du 29 mars 2023

Avec ce nouvel acteur, le financement du projet se présenterait ainsi :

Recettes fonctionnement MAE	Domino	Cerf-Volant	Coût annuel
Facturation Familles cycle 1	423'657 CHF	273'169 CHF	696'826 CHF
Participation communale cycle 1	282'438 CHF	262'457 CHF	544'895 CHF
Subvention du Fonds AEF cycle 1	194'176 CHF	147'297 CHF	341'473 CHF
Facturation Familles cycle 2	231'660 CHF	83'936 CHF	315'596 CHF
Participation communale cycle 2	154'440 CHF	80'664 CHF	235'104 CHF
Subvention du Fonds AEF cycle 2	101'930 CHF	43'449 CHF	145'379 CHF
Nouvel apport MAE canton 12.-/place	233'883 CHF	146'625 CHF	380'508 CHF
Total des recettes	**1'622'184 CHF**	**1'037'597 CHF**	**2'659'781 CHF**
Excédent de charge du projet			**713'394 CHF**

La répartition du financement du projet entre les différents acteurs peut alors être résumée dans le tableau ci-après :

Répartition de la charge par acteur	Parents	Commune	Fonds AEF	Apport MAE canton	Total
Facturation	1'012'422 CHF				1'012'422 CHF
Participation communale		779'999 CHF			779'999 CHF
Participation du fonds AEF			486'852 CHF		486'852 CHF
Apport MAE canton 12.-/place				380'508 CHF	380'508 CHF
Déficit des structures		713'394 CHF			713'394 CHF
Total du financement des acteurs	**1'012'422 CHF**	**1'493'393 CHF**	**486'852 CHF**	**380'508 CHF**	**3'373'175 CHF**

Le coût à charge de la Ville se compose non seulement du subventionnement des places, selon le principe de la LAE, mais également de notre « risque » de gestionnaire de structure, et donc le déficit du projet. Ce déficit est une charge récurrente pour les communes, particulièrement dans le domaine parascolaire, dont le cadre actuel ne permet pas, ou que de façon extrêmement contraignante, d'exploiter des structures de manière bénéficiaire. Dans le projet MAÉ, cet élément est renforcé en lien avec ses spécificités (pilotage de projet, temps hors enfants supplémentaire, etc.).

Le projet MAÉ présente ainsi un coût annuel global pour la Ville de l'ordre de 1'493'393 francs. De ce montant, il convient de déduire le budget déjà actuellement engagé pour l'exploitation et le paiement des subventions communales pour les structures du Domino et du Cerf-Volant (voir chapitre 3.6), soit un montant d'environ 1'069'600 francs.

Charge communale	MAE	Budget 2023	Différence
Participation communale (subventionnement)	779'999 CHF	498'200 CHF	281'799 CHF
Déficit des structures/projet	713'394 CHF	571'400 CHF	141'994 CHF
Total	**1'493'393 CHF**	**1'069'600 CHF**	**423'793 CHF**

En net, le projet pilote MAÉ génèrerait au maximum 423'800 francs de charges supplémentaires (sous réserve des dispositions acceptées par le Grand Conseil pour le budget 2024)**,** sans tenir compte du retour fiscal généré par l'augmentation attendue du taux d'emploi des parents**.**

3.5 Recommandation 23.188

La proposition faite au Canton de financer le projet MAÉ par une contribution de 12 francs par place et par jour n'a pas encore été validée. Toutefois le montant correspondant, soit au maximum 380'500 francs, parait acceptable au Canton selon les premiers échos.

En outre, afin d'assurer un financement équitable entre les différents projets, le Canton pourrait suivre la recommandation du Grand Conseil et assurer le financement de 50% du surcoût reconnu des différents projets.

Dans ce cadre, les éléments de calcul pour une telle participation cantonale sont les suivants :

Répartition de la charge par acteur	**Parents**	**Commune**	**Fonds AEF**	**Total**
Facturation	1'012'422 CHF			1'012'422 CHF
Participation communale		779'999 CHF		779'999 CHF
Participation du fonds AEF			486'852 CHF	486'852 CHF
Apport MAE canton 12.-/place				380'508 CHF
Déficit des structures		1'093'902 CHF		713'394 CHF
Total du financement des acteurs	**1'012'422 CHF**	**1'873'901 CHF**	**486'852 CHF**	**3'373'175 CHF**
Dépenses 2022 (Comptes)	797'759 CHF	888'383 CHF	368'117 CHF	2'054'259 CHF
Surcoût pour les acteurs	214'663 CHF	985'518 CHF	118'735 CHF	1'318'916 CHF
50% du Sucoût communal		***492'759 CHF***		

Soit une participation cantonale qui pourrait s'élever à 492'800 francs en lieu et place de 380'500 francs.

Dans le cadre du présent rapport, les montants présentés ci-dessus ont respectent le principe de précaution, en intégrant le scénario d'une participation cantonale minimale.

3.6 Investissements

Les travaux d'aménagement de l'appartement du concierge dans le collège du Crêt-du-Chêne sont planifiés par le Service du patrimoine bâti dans le cadre d'un crédit spécifique de compétence de notre Conseil communal. (Travaux nécessaires de toute manière même sans projet MAÉ).

Il en va de même pour les aménagements du Clos-de-Serrières dont les études sont en cours de planification.

Des petits travaux d'aménagement et de mobilier seront en outre probablement nécessaires (raccordement à l'eau, petites adaptations, mobilier, etc.).

Si une part importante de ces petits aménagements peut être intégrée dans le budget ordinaire du Service de la famille, le montant prévu dans le poste « divers » du budget MAÉ, doit permettre de faire face aux imprévus.

Des crédits d'études pour le déploiement à terme du projet MAÉ, notamment la recherche de locaux et les études de faisabilité pour d'éventuelles constructions annexes seront sollicités dans le cadre ou en parallèle à l'évaluation du projet.

3.7 Crédit-Cadre

Le crédit-cadre demandé doit permettre d'assurer la fin de la conceptualisation et la préparation de la mise en œuvre du projet ainsi que les deux années du projet pilote d'août 2024 à août 2026.

Cependant, l'évaluation du projet et la rédaction d'un rapport permettant à votre Autorité de statuer sur la pérennisation ou non du projet, son extension à d'autres sites et d'éventuels besoin en locaux supplémentaires, nécessite du temps. Il parait également difficile d'informer les parents, par exemple en juin 2026, d'une éventuelle fin du projet pour août 2026.

Dès lors, il est demandé que le financement puisse permettre un fonctionnement allant au-delà de l'été 2026, et notamment jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027, soit pour 3 années scolaires complètes. Un rapport d'évaluation pourrait être réalisé entre le printemps et l'automne 2026, permettant de présenter les besoins et crédit budgétaires pour les budgets suivants, ou, cas échéant, informer les familles d'une fin de projet à l'été 2027.

Ce crédit-cadre se comprend comme l'augmentation des charges par rapport à la situation actuelle (budget 2023). En effet, les coût généraux MAÉ comprennent le coût d'exploitation actuel des structures du Domino et du Cerf-Volant, qui doivent être déduits afin que la demande de crédit ne concerne que la plus-value liée au projet MAÉ.

Par ailleurs, pour répondre au cadre légal MCH2, le crédit-cadre demandé doit correspondre au crédit brut, à savoir couvrant l'ensemble des charges, sans tenir compte des éventuels recettes et financements de tiers.

Le crédit demandé couvre ainsi l'ensemble des charges d'exploitation, ainsi que la part de subventionnement communal des places nouvellement créées. A noter cependant que, dans les faits, le subventionnement communal est également une source de recettes pour le projet.

Le crédit-cadre demandé s'articule ainsi :

Crédit cadre	**2024 (5 mois)**	**2025**	**2026**	**2027 (7 mois)**	**Total**
Charges brutes d'exploitation	1'480'489.58 CHF	3'373'175 CHF	3'373'175 CHF	1'967'685 CHF	10'194'525 CHF
Participation communales (subventions)	325'000 CHF	779'999 CHF	779'999 CHF	454'999 CHF	2'339'997 CHF
Sous total charges brutes du projet MAÉ	*1'805'489 CHF*	*4'153'174 CHF*	*4'153'174 CHF*	*2'422'685 CHF*	12'534'522 CHF
Charges brutes d'exploitation au budget 2024	914'542 CHF	2'194'900 CHF	2'194'900 CHF	1'280'358 CHF	6'584'700 CHF
Participations communales au budget 2024	211'417 CHF	507'400 CHF	507'400 CHF	295'983 CHF	1'522'200 CHF
Sous total charges brutes au budget 2024 (actuel)	*1'125'958 CHF*	*2'702'300 CHF*	*2'702'300 CHF*	*1'576'342 CHF*	8'106'900 CHF
Crédit cadre brut à solliciter	**679'531 CHF**	**1'450'874 CHF**	**1'450'874 CHF**	**846'343 CHF**	**4'427'622 CHF**

Sous réserve que votre Autorité accorde le budget de fonctionnement ordinaire des structures concernées, c'est donc formellement un crédit-cadre de 4'427'622 francs à charge des comptes de fonctionnement des exercices 2024 à 2027 qui est sollicité.

Cependant, le surcoût net impactant le résultat des comptes de notre Ville, qui tient alors compte des recettes engendrées et du budget déjà alloué aux deux structures d'accueil, se monte quant à lui à 1'346'400 francs réparti sur les années 2024 à 2027.

	2024 (5 mois)[24]	**2025**	**2026**	**2027 (7 mois)**	**Total**
Coût net projet MAE	251'580.42 CHF	423'793 CHF	423'793 CHF	247'213 CHF	**1'346'379 CHF**

[24] L'année 2024 tient compte de l'engagement dès le 1er janvier du poste de chef-fe de projet.

3.8 Impacts pour les familles

MAÉ a un impact majeur sur l'organisation actuelle des familles. En offrant un choix de base sur la participation ou non au programme, ces dernières sont cependant libres de s'organiser par leurs propres moyens ou d'intégrer le projet communal.

L'ouverture sans réserve de l'ensemble des créneaux horaires pour tous les élèves de la 1re année à la 8e constitue le vecteur central du dispositif et représente une véritable amélioration des possibilités offertes, notamment sur les bassins scolaires qui connaissent une forte demande d'accueil extrafamilial.

Le Service de la famille a cherché à évaluer l'impact financier de MAÉ sur les familles. Le chapitre 2.5.1 présente à l'aide d'un exemple, la modification du prix de la pause de midi et souligne que la baisse du prix permet globalement de compenser les éventuels midis supplémentaires induits par la réduction du temps de pause à midi.

3.9 Expérience zurichoise

L'expérience zurichoise[25] montre que la gestion des écoles à journée continue demande une charge de travail supplémentaire par rapport aux écoles ordinaires. Pour les 18 écoles à journées continue de la phase 2 du projet « Tagesschule », les coûts supplémentaires s'élèvent à 6,7 millions de francs par année. Cela correspond à une moyenne de 373'000 francs par école et par an.

Le bureau d'étude Infras, qui a suivi le projet zurichois, a comparé les coûts supplémentaires de l'école à journée continue au revenu supplémentaires des parents sur l'ensemble de leur carrière.

Ainsi, le bureau estime que pour compenser les 6,7 millions de charge supplémentaires, 5 à 6% des ménages concernés devaient augmenter leur taux d'activité de 20%.

Selon une enquête auprès des parents, le pari semble atteint vu que 21,1% des ménages ont augmenté leur charge de travail de 20% en moyenne ou prévoyaient une augmentation correspondante.

Enfin, il est également constaté dans l'expérience de la Ville de Zurich que globalement, les parents sont très satisfaits de l'école à journée continue

---

[25] INFRAS, *Evaluation Tagesschule 2025, Pilotphase II, Hauptbericht,* 2021

et mentionnent à plus de 90% que leur enfant se sent à l'aise dans l'encadrement de la pause de midi.

Le point qu'ils aimeraient cependant améliorer concerne le fait de pouvoir composer à la carte les jours où leur(s) enfant(s) mangent à l'école. Mais ce concept n'a pas été retenu car il va à l'encontre du principe d'équité, pilier fondamental du projet zurichois d'école à journée continue.

4. Évaluation du projet

Le projet pilote MAÉ fera l'objet d'un suivi scientifique et d'une évaluation. Cette dernière doit permettre d'identifier si :

- les besoins des familles ont trouvé des réponses satisfaisantes, en matière de conciliation vie privée et vie professionnelle, de devoirs, d'activités extrascolaire et de facilités administratives. La satisfaction générale doit être mesurée ;
- les relations entre écoles et parascolaires ont pu être développées pour le bien-être de l'enfant ;
- le personnel adhère au projet et y trouve un cadre de travail motivant ;
- les coûts sont maîtrisés et conformes aux projections ;
- une recommandation sur la poursuite ou non du projet ;
- les mesures correctrices à apporter cas échéant.

La prise en charge de cette évaluation par le canton est encore en cours de discussion.

5. Risques

Ce projet pilote s'inscrit dans un cadre bien particulier : son caractère pilote, voire pionnier, demande certaines adaptations du cadre légal existant. Ce cadre légal, double, qui consiste d'une part dans la loi sur l'organisation scolaire et d'autre part dans la loi sur l'accueil des enfants, n'est aujourd'hui pas adapté à MAÉ. Dès lors, il est impératif que des dérogations soient obtenues. Sont notamment attendues des dérogations formelles concernant la LAE et les modalités de financement. Il est également attendu, pour les parents au bénéfice de l'aide sociale par exemple, que leur part soit prise en charge, comme dans les cas de formation ou de contrat d'intégration.

Ce cadre général est par ailleurs en mouvement avec la réforme en cours de la LAE. Une LAE 3 pourrait être mise en œuvre en 2024. Les

discussions en cours avec le Canton semblent démontrer une réelle volonté de ce dernier de rendre la LAE3 MAÉ-compatible.

La question d'un financement cantonal supplémentaire, hors cadre LAE, est également une condition *sine qua non* pour la faisabilité du projet. Les propositions faites dans le présent rapport ont été accueillies positivement par le Canton, mais ne sont pas formellement entérinées à ce stade. Une position cantonale est nécessaire à très court terme pour pouvoir lancer les démarches de mise en place (engagements, aménagements des locaux, etc.).

Le besoin en locaux et leur adéquation avec un accueil des élèves est un point d'attention majeur, pour les porteurs du projet et pour les équipes. En effet, il n'est pas concevable que le projet MAÉ se fasse au détriment de la qualité de l'accueil. Un projet pilote exploitant les locaux existant doit être accompagné de l'engagement que des aménagements et des mesures correctrices peuvent être prises à relativement court terme si les conditions ne sont pas jugées suffisantes. C'est dans cet esprit que les études exploratoires et de faisabilité se poursuivent afin de disposer de solutions alternatives.

En lien avec la question des locaux, les hypothèses de fréquentation doivent également être validées par les inscriptions. Il s'agit de la variable principale pour la définition des coûts et du personnel nécessaire. Si la fréquentation est sous-évaluée à ce stade, il existe un risque que les locaux actuels ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins. Cependant, il est clair qu'il existera un pic de fréquentation durant la pause de midi, pic largement plus important que la fréquentation du reste des périodes de la journée. Il est donc délicat de dimensionner un projet pour un pic d'une heure, avec des espaces inutilisés durant tout le reste de la journée. Dès lors, une mutualisation des espaces et une bonne cohabitation avec l'école semblent indispensables.

La temporalité et le temps nécessaire pour la mise en œuvre depuis une validation politique est particulièrement exigeante. En effet, organiser les inscriptions, préparer la communication, affiner la mise en œuvre de détail, coordonner les actions et formaliser le catalogue des activités extrascolaires, organiser les locaux, nécessite des mois de travail pour être parfaitement opérationnel au mois d'août 2024. C'est pourquoi le présent rapport vous est soumis à ce stade, malgré les différentes incertitudes évoquées. Une validation politique à l'automne 2023 est la dernière limite pour une mise en œuvre dix mois plus tard.

Enfin, la question de la disponibilité du personnel pour répondre au besoin, notamment de la pause de midi, va se poser à l'heure où il est difficile de recruter du personnel formé, notamment dans un secteur où les autres acteurs privés et publiques tendent à offrir des salaires plus attractifs que nos structures publiques. La pause de midi raccourcie, et donc une période d'emploi courte pour une partie des collaboratrices et collaborateurs, constitue également un écueil supplémentaire quant à l'attractivité de l'emploi.

C'est dans ce cadre contraignant et incertain que le projet MAÉ doit s'inscrire. Notre Conseil est confiant quant au bien-fondé du projet et enthousiaste à l'idée de sa concrétisation, mais souligne toutefois que si certains paramètres ne sont pas réunis, le projet risque de ne pas voir le jour dans le délai annoncé.

6. Perspectives

Une école à journée continue est largement souhaitée par les parents et les autorités politiques semblent aujourd'hui prêtes à proposer des projets facilitant la vie des familles et soutenant les entreprises en période de pénurie de main d'œuvre.

Notre Conseil est persuadé que le rapprochement de l'école et du parascolaire est bénéfique tant pour l'encadrement général de l'enfant et son développement que pour les familles qui doivent trouver, dans un cadre unique, l'ensemble des répondant-e-s et informations en lien avec la vie scolaire et extrascolaire de leur enfant.

L'évaluation du projet doit permettre de statuer sur la poursuite du projet et ses potentiels d'amélioration. Aujourd'hui déjà, la Ville de Neuchâtel intègre systématiquement les besoins parascolaires et une vision d'école à journée continue dans ses rénovations de collèges ou lorsque des opportunités se présentent.

Les dernières études démographiques menées ces derniers mois par le bureau Microgis font état d'une croissance de la population d'âge scolaire (cycle 1 et 2) de près de 400 enfants d'ici à 2040, passant d'environ 3'090 enfants d'âge primaire vivant sur le territoire communal en 2020 à 3'460 d'ici 2040. Si cette croissance est disparate entre les différents secteurs de notre ville, elle témoigne en parallèle de l'évolution des modèles familiaux et de choix professionnels, d'un besoin en croissance constante.

Bien entendu, le déploiement d'un projet MAÉ pour l'ensemble du territoire communal devra se réaliser par phase et par collège, en fonction des opportunités et des ressources de notre Commune.

Ainsi, à terme, MAÉ doit pouvoir répondre aux besoins d'environ 3'500 élèves primaires répartis sur 13 sites. Le projet pilote couvre aujourd'hui, un potentiel d'environ 500 élèves, soit environ 15% de la population scolaires de la commune en 2040. En extrapolant, déployer MAÉ sur l'ensemble du territoire communal présentera un coût supplémentaire total d'environ 2.8 millions par an à charge du compte de fonctionnement, dont à déduire les nouvelles contributions fiscales générées à long terme par l'augmentation des revenus des ménages concernés et son impact sur l'ensemble de la carrière des parents et des femmes en particulier.

7. Consultations

Le rapport sera présenté à la commission du dicastère FFSS en date du 27 septembre ainsi qu'à la commission financière en date du 28 septembre 2023.

Le projet proposé a été présenté au COPIL cantonal et validé par ce dernier.

Les directions de centres scolaires se sont positionnées favorablement sur le concept proposé.

Le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse, pilote du projet au niveau cantonal a également apporté son soutien tout comme l'office de la politique familiale et de l'égalité.

8. Impacts du rapport

Le projet MAÉ proposé par notre Conseil va engendrer un vrai changement sociétal. Par le caractère universel de son accueil, son aspect inclusif et les activités proposées, il offrira un cadre stimulant aux enfants. Les nouvelles opportunités offertes aux familles et les simplifications administratives proposées permettront à ces dernières de mieux répondre à leurs besoins et aspirations dans le domaine professionnel ou dans d'autres engagements.

8.1 Impact sur l'environnement

Le projet MAÉ ne présente pas d'impact significatif sur l'environnement. Il permettra cependant certainement de réduire les déplacements motorisés

et le phénomène de « parents-taxis ». En effet, même si la majorité des enfants sont domiciliés à proximité de l'école, il existe une part non négligeable de parents qui les véhiculent plusieurs fois par jour. Avec MAÉ et le repas intégré à l'école, ainsi qu'une proposition d'activités extrascolaires, le nombre de déplacements nécessaires pourrait être réduit.

8.2 Impact sur les finances

Comme mentionné au chapitre 3, le projet MAÉ présente un coût immédiat important pour la Ville.

Ce coût doit être considéré comme un véritable investissement et une chance: les retours monétaires, fiscaux et sociaux à long terme seront particulièrement profitables pour la commune et son attractivité.

L'expérience de la Ville de Zurich met en lumière l'important impact d'une école à journée continue sur le taux de travail des parents. Cet aspect, qui doit se traduire en recettes fiscales supplémentaires, fera naturellement l'objet d'un suivi tout comme le suivi des coûts de fonctionnement.

8.3 Impact sur le personnel communal

Pour garantir la mise en œuvre de MAÉ, il sera nécessaire de procéder à l'engagements de personnel d'encadrement, d'intendance et de soutien administratif. Au surplus, la coordination générale du projet fait également l'objet de l'engagement de chef-fe-s de projet.

L'engagement de personnel supplémentaire, notamment pour la période de midi est un enjeu central du projet. Les difficultés actuelles liées à l'engagement de personnel formé cumulées avec des conditions de travail qui peuvent se révéler contraignantes, avec des temps courts d'engagement (pause de midi) ou dans un cadre moins adapté que dans une structure standard (nombre d'enfants important, travail dans locaux existants n'offrant pas forcément tout le confort attendu) sont des défis majeurs que devra relever la direction de la structure.

Il est dès lors nécessaire que les structures porteuses du projet pilote puissent disposer d'un soutien important de leurs directions et du cadre politique. Il s'agit en effet pour le personnel en place d'un « saut dans un certain inconnu » qui peut être vécu comme une dégradation de leurs conditions de travail. Il faudra veiller à les soutenir et mettre en valeur les plus-values du projet et du rapprochement entre monde scolaire et parascolaire pour le bien des enfants et des familles.

Enfin, il est également planifié d'optimiser le travail des agents d'exploitations des différents collèges pour assurer une dotation supplémentaire de 5% au collège du Crêt-du-Chêne. Ce transfert se fait sans coût supplémentaire pour la Ville.

Ainsi, environ 8.53 EPT supplémentaires seront nécessaires pour accueillir les élèves sur l'équivalent de 8'000 journées d'accueil supplémentaires, auxquelles s'ajoutent 1 EPT de pilotage de projet. Au total, ce sont donc 9 à 10 EPT supplémentaires qu'il faudra engager pour mener à bien ce projet.

9. Conclusion

La mise en place de l'école à journée continue, comme elle est pratiquée depuis plusieurs années dans de nombreux pays voisins, est un outil important de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. A l'heure où le manque de main d'œuvre se ressent chaque année davantage avec le retrait du marché du travail des baby-boomers, il est de notre responsabilité de permettre à des parents bien formés de concilier vie familiale et vie professionnelle, en leur offrant un équilibre. En outre, un peu partout se fait entendre une forte demande dans l'accueil parascolaire et nombre de communes n'arrivent pas aujourd'hui à répondre à ces besoins. Une offre étendue et inédite en Suisse romande tel que le projet MAÉ est un levier majeur en terme d'attractivité ou d'économie résidentielle.

A fin 2021, 45,7% des enfants entre 0 et 12 ans fréquentaient déjà une structure subventionnée dans le canton de Neuchâtel et la demande reste forte dans l'ensemble des bassins et des communes. MAÉ doit permettre de répondre à cette demande et passer à un système « 1 enfant = 1 place ».

MAÉ propose en outre un concept d'activités extrascolaires qui met en valeur les forces actuelles tant du personnel éducatif des structures que des clubs et associations de la Ville et apporte une réelle égalité des chances face à certaines activités sportives ou culturelles.

En cherchant à rapprocher le monde scolaire du monde parascolaire pour offrir à l'élève un encadrement coordonné, MAÉ va également faciliter les démarches administratives des familles et la gestion de leur quotidien.

C’est dans cet esprit d’une vision moderne et ambitieuse de la journée de l’élève de demain que notre Conseil vous invite à accepter la demande d’un crédit-cadre qui doit permettre d’assurer un projet pilote de 2 années complètes et d’une année de transition avec une éventuelle pérennisation.

Neuchâtel, le 21 août 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,	Le chancelier,
Mauro Moruzzi	Daniel Veuve

Projet

ARRETE
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT-CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE D'ECOLE A JOURNEE CONTINUE MAÉ

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal

arrête:

Article premier

Un crédit d'engagement de type crédit-cadre de 4'427'600 francs TTC est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre d'un projet d'école à journée continue dans les collèges de Serrières et du Crêt-du-Chêne durant les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027, dont à déduire les recettes inhérentes au système de facturation de l'accueil extrafamilial et au financement cantonal particulier du projet.

Art. 2

La mise en œuvre du présent crédit d'engagement est conditionné à l'obtention d'une garantie formelle d'un apport financier cantonal correspondant à minima à 12 francs par place et par jour.

Art. 3

Ce crédit d'engagement sera porté à charge du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

Table des matières

1. Contexte 2

1.1 École à journée continue – Définition et historique 2

1.2 Naissance du projet 3

1.3 Appel à projet 5

1.4 Pilotage cantonal 6

1.5 Pilotage communal 6

1.6 Démarche 7

2. Projet MAÉ pour la Commune de Neuchâtel 8

2.1 Concept général 8

2.2 Objectifs 9

2.2.1 Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale 10

2.2.2 Faciliter l'organisation de la famille et améliorer la qualité de vie 11

2.2.3 Promouvoir l'égalité des chances des enfants 12

2.2.4 Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer une meilleure accessibilité des parents au marché du travail 12

2.3 Collèges concernés 13

2.4 Évaluation des besoins 14

2.4.1 Besoins des parents 14

2.4.2 Liste d'attente communale 16

2.5 Spécificités de MAÉ Ville de Neuchâtel 17

2.5.1 Pause de midi réduite 17

2.5.2 Accueil ouvert à tous les élèves sans restriction sur la journée 19

2.5.3 Base de financement selon le modèle existant du « prix de journée de la LAE » 20

2.5.4 Normes d'encadrement hors enseignement 21

2.5.5 Devoirs surveillés 22

2.5.6 Activités extrascolaires intégrées : organisation et financement 22

2.5.7 Interface unique 25

2.6 Collaboration entre l'école et le parascolaire 26

2.6.1 Engagement des enseignant-e-s durant le temps de pause de midi 26

2.6.2 Engagement des éducateur-trice-s en classe 27

2.6.3 Charte – Valeurs des collèges MAÉ 28

2.7 Mobilisation de bénévoles seniors 28

2.8 Estimation des effectifs 29

2.8.1 Effectifs des enfants pris en considération 29

2.9 Locaux 31

2.9.1 Solutions envisagées 32

3. Aspects financiers 34

3.1 Charges et recettes de fonctionnement 35

3.1.1 Ressources humaines 35

3.1.2 Alimentation 37

3.1.3 Loyer et charges 37

3.1.4 Activités extrascolaires 37

3.1.5 Autres charges d'exploitation 37

3.1.6 Divers 38

3.1.7 Recettes 38

3.2 Synthèse 38
3.3 Coûts de conception (01.2023-08.2024) 38
3.4 Coût de fonctionnement 39
3.5 Recommandation 23.188 41
3.6 Investissements 41
3.7 Crédit-Cadre 42
3.8 Impacts pour les familles 44
3.9 Expérience zurichoise 44
4. Évaluation du projet 45
5. Risques 45
6. Perspectives 47
7. Consultations 48
8. Impacts du rapport 48
8.1 Impact sur l'environnement 48
8.2 Impact sur les finances 49
8.3 Impact sur le personnel communal 49
9. Conclusion 50
ANNEXES 56

ANNEXES

ANNEXE 1 : Gouvernance MAÉ

2 co-chef-fe-s de projet (une directrice de structure parascolaire et un enseignant)
Comité de pilotage (politique - stratégique - validation - recadrage)
Co-che-fe-s de projet
Conseillère communale en charge de la formation
Cheffe du Service de la famille
Coordinatrice des parascolaires
Déléguée à la formation et à l'égalité
Directeur du centre des Terreaux
Directeur du centre du Mail
Secrétaire général du dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports
Responsable finance et administration du service de la famille

Equipe de projet (conceptualisation)
Co-che-fe-s de projet
Coordinatrice des structures parascolaires
Directrice de la structure d'accueil parascolaire le Quai 4
Directeur du centre des Terreaux
Directeur du centre du Mail
2 Enseignant-e-s au Crêt-du-Chêne
2 Enseignant-e-s à Serrières
Éducateur au Domino
2 Éducatrices du Cerf-Volant
1 Educateur des Guillemets
Directeur cerf-volant dès août 2022

ANNEXE 2 :Résultats du sondage auprès des parents

Informations générales

Environ 500 élèves concernés (330 au Crêt-du-Chêne, 170 à Serrières)

Sondage en 8 langues : français, anglais, espagnol, portugais, arabe, turc, tigrinya, albanais

Envoyé aux parents via les écoles et Pronote entre le vendredi 6 et lundi 9 mai avec un délai au mercredi 25 mai

Relance effectuée via SMS pour les parents des élèves inscrits dans les structures d'accueil

Explication taux de participation

Selon question 1, constat du nombre de fratries

175x parents avec 1 enfant
96x parents avec 2 enfants
15x parents avec 3 enfants
1x parents avec 5 enfants

Total de 417 enfants concernés
Taux de participation : 83,4 %

Si le collège de vos enfants débute en août 2023 le projet MAÉ, souhaiteriez-vous inscrire vos enfants (réponse indicative et n'engageant en rien) ?

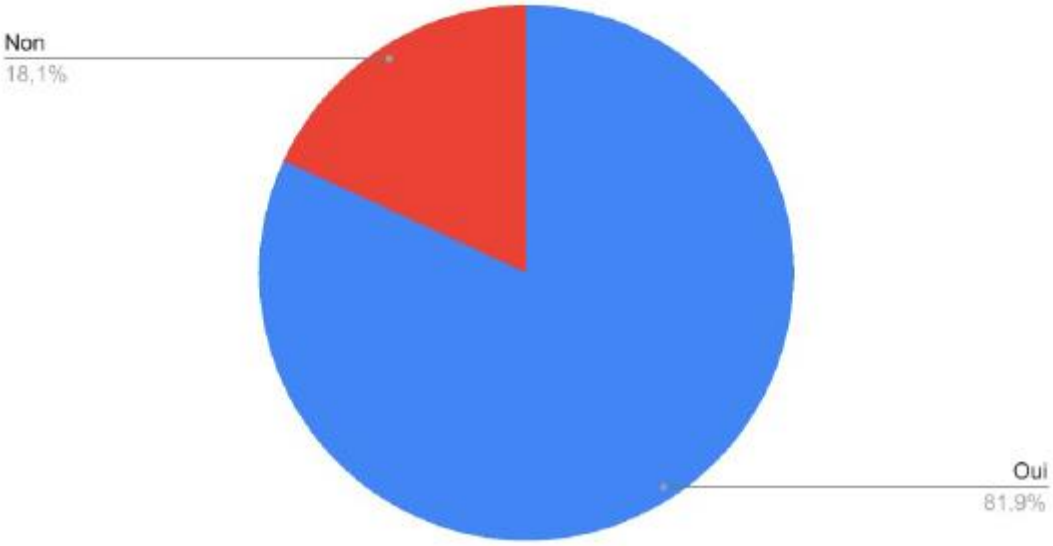

Désintérêt pour MAE

52 réponses négatives

14x garde assurée
8x enfants qui ne seront plus dans le collège
8x pas nécessaire, pas utile
4x déjà trop d'activités extra scolaires
4x souhait de partage du repas
2x ne sait pas, manque d'infos
2x trop cher
2x manque d'adaptabilité, trop de jours
1x l'enfant est à l'école enfantine
6x réponses diverses

Vos enfants font une ou des activités sportives ou culturelles en dehors de l'école (football, judo, piano, danse, etc.) dans un club-une association-une école de

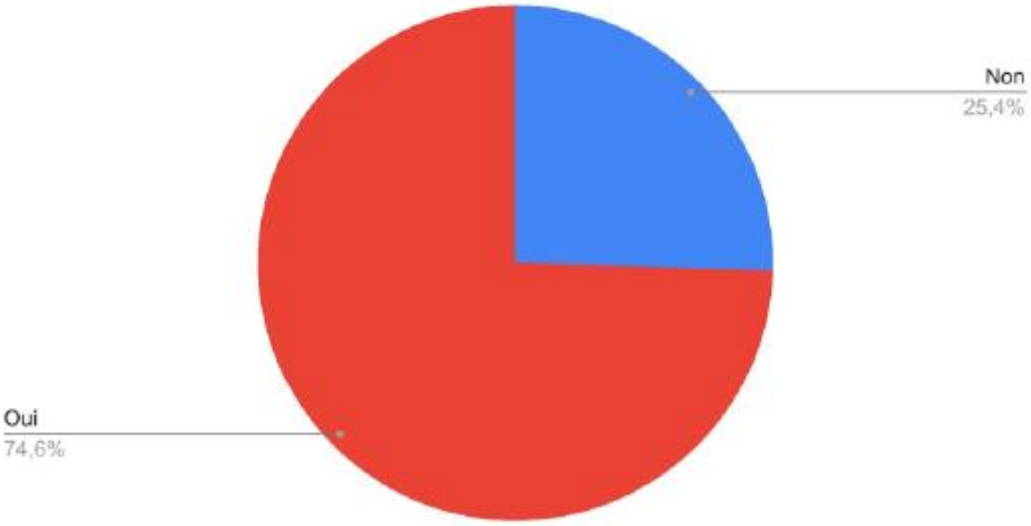

Si des activités sportives ou culturelles étaient proposées dans le cadre de l'école, seriez-vous intéressés à inscrire vos enfants

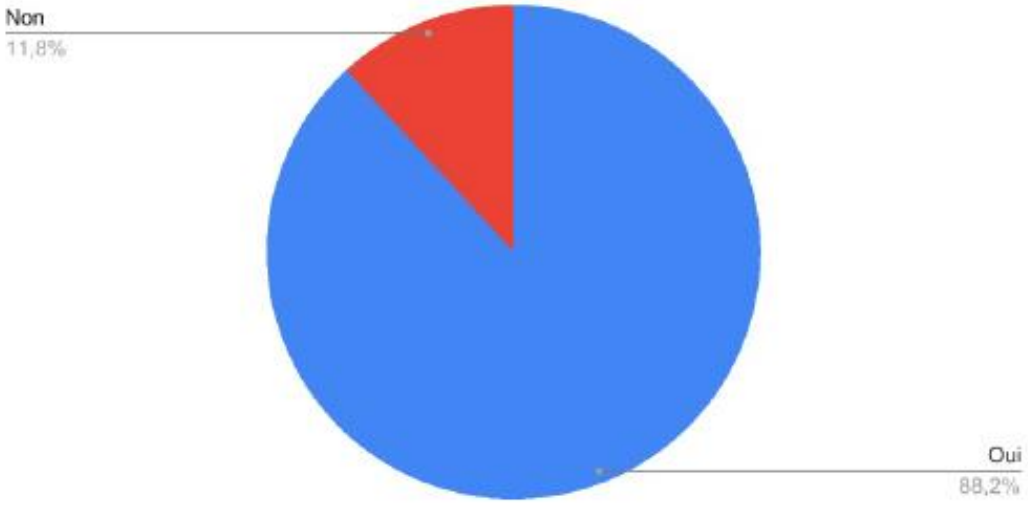

Où se déroulent ces activités extra-scolaires ?

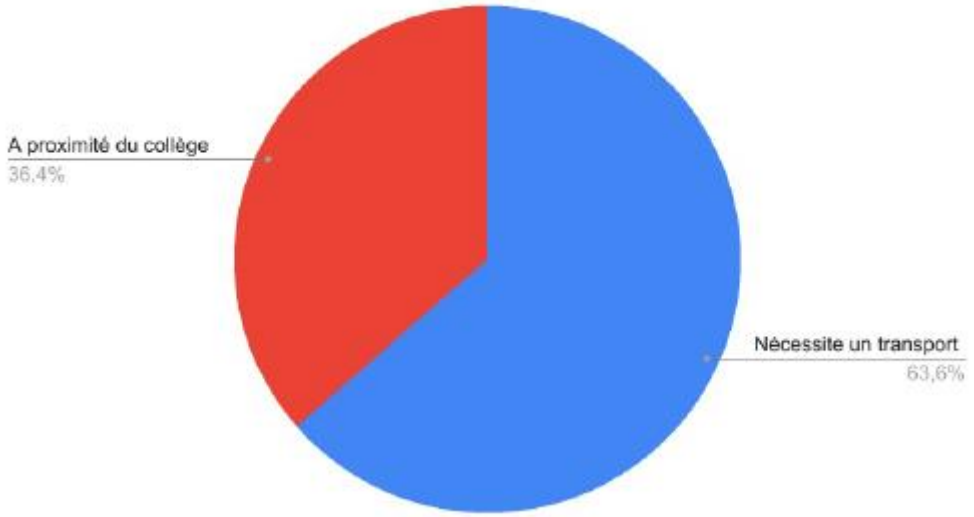

Types d'activités ?

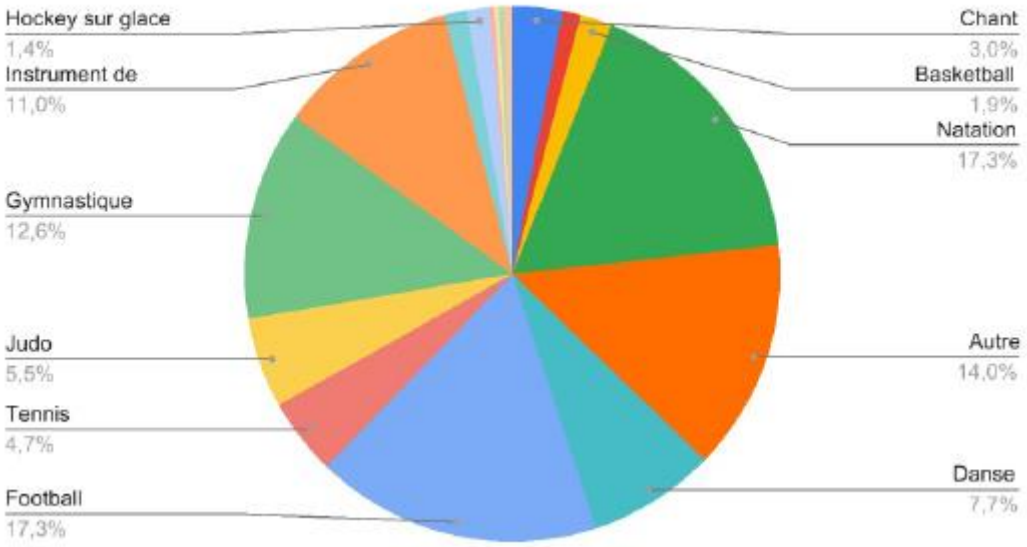

"Vos enfants sont-ils inscrits aux devoirs surveillés" ?

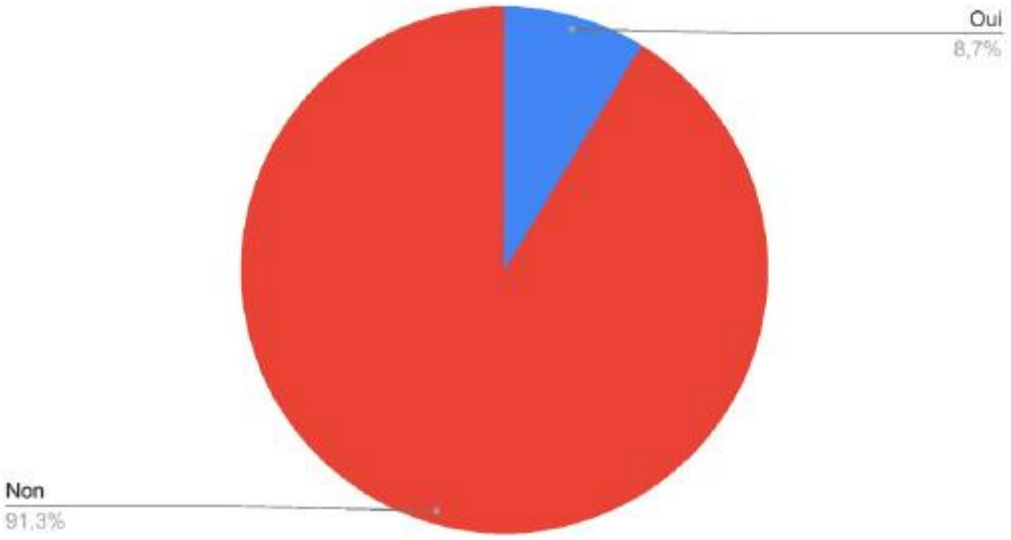

Si les devoirs surveillés se déroulaient dès la fin des leçons (vers 14h30), seriez-vous intéressés à y inscrire vos enfants ?

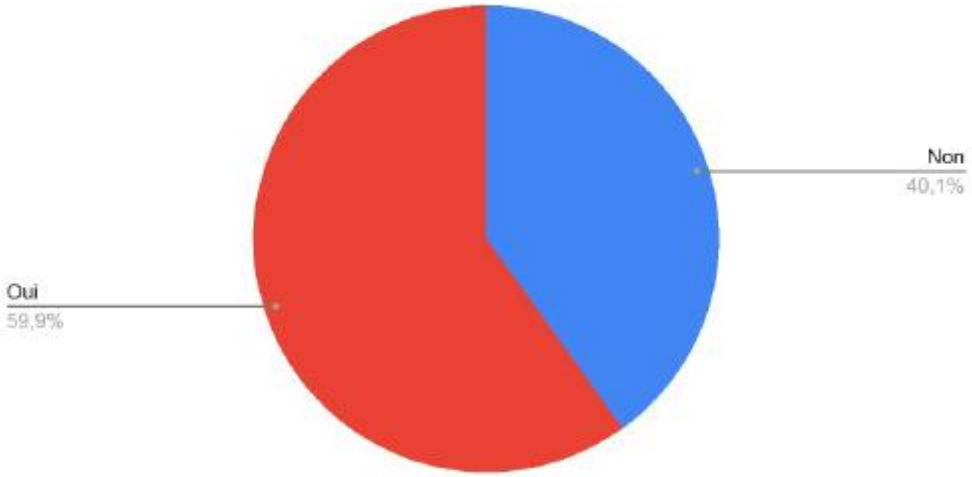

"Vos enfants fréquentent-ils la structure parascolaire (Domino ou Cerf-Volant) actuellement" ?

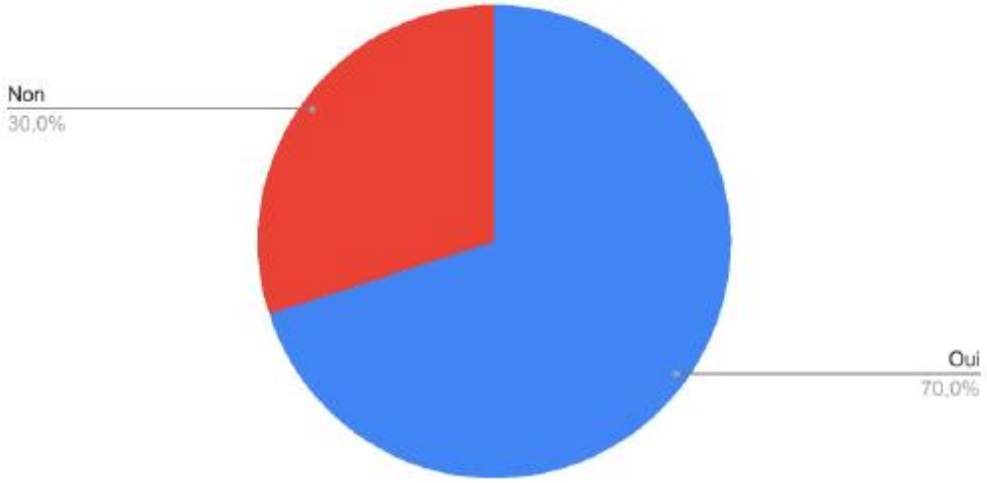

Combien de midi(s) vos enfants sont-ils inscrits à la structure parascolaire (Domino ou Cerf-Volant) actuellement ?

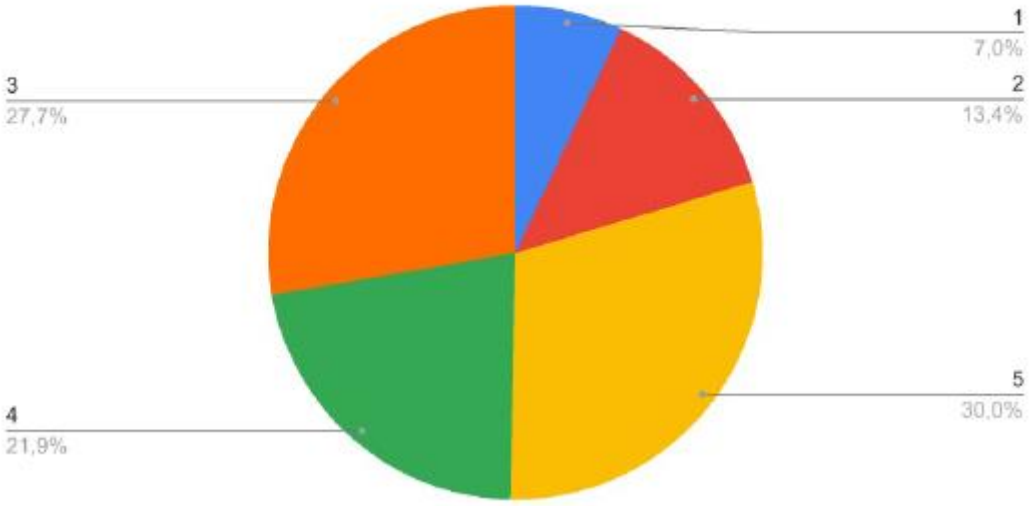

Pourquoi vos enfants ne fréquentent-ils pas la structure parascolaire actuellement ?

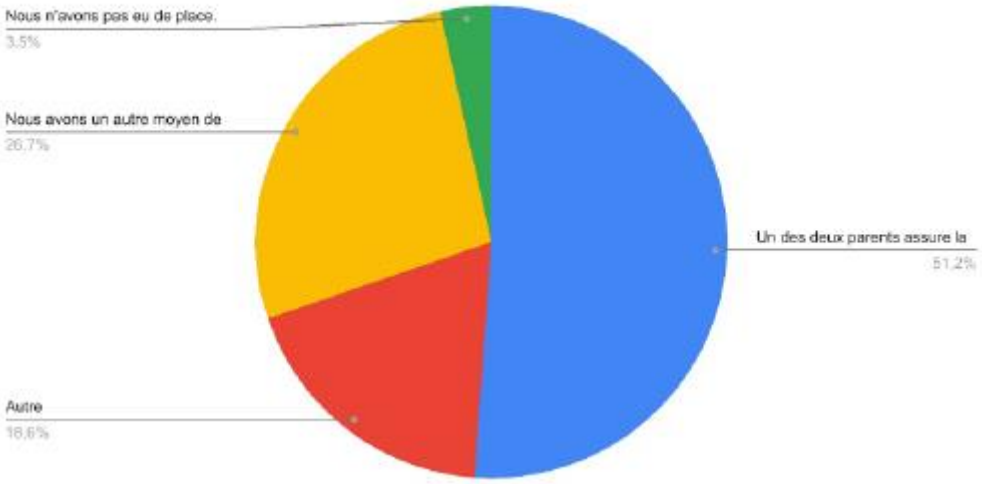

Annexe 3 : L’horaire continu au Centre scolaire d’Anniviers

Commune anniviers

CENTRE SCOLAIRE VAL d'ANNIVIERS

L'HORAIRE CONTINU AU CENTRE SCOLAIRE D'ANNIVIERS

2022

ANNIVIERS

Tous les élèves en âge de scolarité obligatoire du Val d'Anniviers fréquentent le centre scolaire de Vissoie.

Depuis 1991, notre établissement fonctionne selon un système scolaire basé sur une journée d'école concentrée : l'horaire continu.

Cette organisation a été introduite à titre expérimental le 26 août 1991 et acceptée définitivement et officiellement le 01 janvier 1994.

Ce document décrit les principes essentiels de ce nouveau mode de fonctionnement de l'école.

LE CENTRE SCOLAIRE EN CHIFFRES,
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

1H/2H	40 élèves
3H/8H	150 élèves
CO	62 élèves

252 ELEVES
13 CLASSES
27 ENSEIGNANTS

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2009, LES 6 COMMUNES D'ANNIVIERS ONT FUSIONNE SOUS L'APPELLATION « COMMUNE D'ANNIVIERS ».

1. ANNIVIERS : UNE CENTRALISATION SCOLAIRE

A. LES ECOLES DE VILLAGES

Jusqu'au milieu de ce siècle, les Anniviards vivaient essentiellement de **l'agriculture**.
Dans les années 50, la vallée comptait encore **onze écoles de villages**.
C'était l'époque du nomadisme, de M. le Régent, des classes à divisions, bref c'était le "bon vieux temps".

B. L'OUVERTURE AU TOURISME

Dès 1960, grâce à la **construction du barrage** et à l'amélioration de la **route d'Anniviers,** la vallée s'ouvre petit à petit au monde moderne.
Les écoles de villages se ferment progressivement.
Pour faire face à cet exode, qui privait dangereusement la région d'une population active et dynamique, les autorités se tournèrent résolument vers le **tourisme**.
Cette activité apporta un bien-être certain en Anniviers.

C. LA CENTRALISATION SCOLAIRE

La difficulté croissante à trouver des enseignants, les nouveaux besoins en formation découlant de l'activité touristique et l'adaptation nécessaire aux nouvelles méthodes pédagogiques incitèrent les communes à regrouper progressivement leurs forces et leurs moyens.
Dès l'automne 1973, grâce à la création d'une **centralisation scolaire** à Vissoie, tous les jeunes Anniviards en âge de scolarité obligatoire sont réunis sous le même toit.

D. SOLUTIONS NOUVELLES

La centralisation scolaire a permis d'adapter l'enseignement aux exigences modernes, tout en favorisant la création de liens nouveaux au sein de la vallée.
Cependant, en perdant l'école, les villages ont eu l'impression d'avoir abandonné un peu de leur âme.
De plus le regroupement des classes à Vissoie a créé un nouveau problème : **les déplacements**.
La recherche d'un horaire scolaire tendant à diminuer l'impact des trajets sur la fatigue des enfants et à recréer une certaine animation au sein des villages a préoccupé depuis plusieurs années les autorités du Val d'Anniviers.
En réduisant de moitié les transports et en libérant une partie de l'après-midi, la **concentration de l'horaire scolaire** s'inscrit directement dans cette recherche de solutions nouvelles.

2. NECESSITE D'UN HORAIRE CONTINU EN ANNIVIERS

A. NECESSITE GEOGRAPHIQUE

L'introduction d'un horaire continu en Anniviers a pour cause essentielle la **dispersion géographique** et l'éloignement des élèves.
En effet, le centre scolaire de Vissoie regroupe tous les élèves des six communes de la vallée en âge de scolarité obligatoire et provenant de 14 villages et hameaux.
Avant l'introduction de ce nouvel horaire, les enfants les plus éloignés devaient parcourir quelque 12 km pour se rendre en classe.

DUREE DES TRAJETS ECOLE-MAISON

Une enquête menée auprès des parents a permis d'estimer le temps qu'un élève "perdait" sur le chemin de l'école. Afin de pouvoir disposer de chiffres correspondant à la réalité, il n'a pas été demandé aux parents d'évaluer le temps de déplacement, mais de communiquer l'heure à laquelle l'enfant quittait la maison pour se rendre en classe.
Les résultats de cette étude ont montré que, pour la majorité des enfants ces voyages occasionnaient une perte de temps de plus de 2 heures par jour et pour les plus éloignés, de **plus de 2h30.**

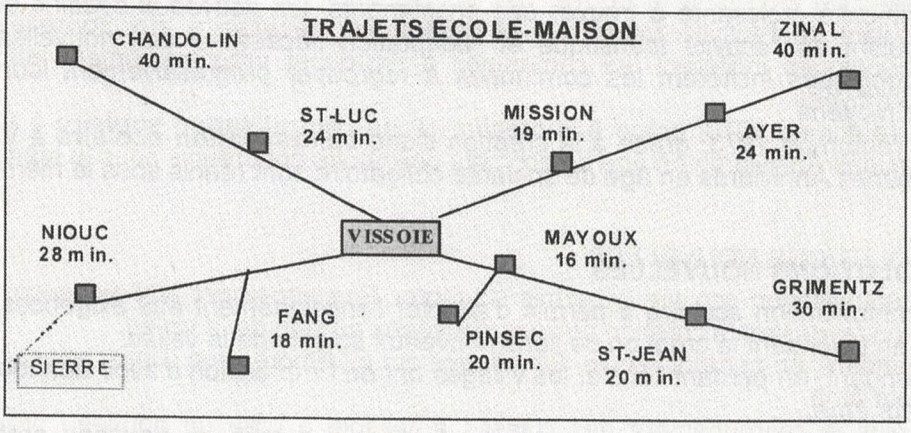

L'ANCIENNE JOURNEE D'ECOLE : UN STRESS PERMANENT

A cela s'ajoutait bien évidemment la fatigue due aux différences de dénivellation et au stress d'une journée qui n'était qu'une course effrénée contre le temps et que l'on pourrait décrire ainsi :

Lever à 6h45, toilette rapide, déjeuner précipité, « dépêche-toi » répète la maman; à peine tiré du lit, le stress quotidien commence. Déjà, il faut se mettre en route, le car n'attend pas ! Le trajet jusqu'à l'arrêt postal avalé à grandes enjambées et le bus bondé démarre. 7h55 tout le monde descend, il faut se hâter vers l'école, le gong a déjà retenti.
La matinée scolaire se déroule au rythme des différentes branches, français, mathématiques, géographie, activités entrecoupées d'une brève pause bienvenue. Mais déjà la sonnerie annonce la fin des cours. Il s'agit de se dépêcher pour ne pas rater le bus.

Trajet de retour, nouvelle course en direction de la maison, dîner rapidement avalé. « Dépêche-toi » c'est l'heure du car. Nouveau voyage en direction de l'école. Déjà les cours recommencent, histoire, gymnastique, travaux manuels, devoirs, leçons. Le bus est à nouveau prêt au départ. Il s'agit de ne pas traîner en route, les tâches à domicile doivent être terminées avant le souper. « Dépêche-toi » la table est déjà mise... Le repas du soir est rapidement avalé. Il est 19h30, c'est déjà l'heure du coucher. « Va te brosser les dents, déshabille-toi », il s'agit d'aller de bonne heure au lit, le lever demain est à 6h45 ! ! ! Enfin, après 13 heures de stress presque permanent, l'écolier peut enfin prendre un repos bien mérité.

Cette description, à peine caricaturale, correspondait pourtant à la réalité de chaque jour des jeunes Anniviards et constitue encore bien souvent la vie quotidienne **d'un grand nombre d'élèves et d'étudiants de notre canton.**
C'est pourquoi, afin de trouver une solution diminuant la fatigue due aux transports et permettant à l'enfant de disposer durant la semaine d'un peu de temps pour des activités extra-scolaires essentielles pour son équilibre, les autorités scolaires du Val d'Anniviers ont entrepris plusieurs études, sondages et enquêtes, afin de trouver un système d'horaire condensé, supprimant les transports de midi.

B. DECENTRALISATION DES ACTIVITES PARASCOLAIRES.

Une deuxième raison à l'introduction de ce nouvel horaire est liée à la centralisation scolaire.
En effet, dès 1950 les écoles primaires des différents villages de la vallée furent progressivement regroupées pour aboutir dès 1973 à la centralisation actuelle de tous les élèves de la scolarité obligatoire à Vissoie.
Cependant ce regroupement, bien que pédagogiquement meilleur, n'a pas toujours été accepté facilement. En perdant l'école, certains villages ont eu l'impression de perdre une bonne part de vie et d'animation.
En permettant aux élèves de rentrer plus tôt à la maison, l'horaire concentré a favorisé au sein des villages, l'éclosion de multiples activités parascolaires, conférant une vie nouvelle aux diverses communautés villageoises.
De plus, le fait d'exercer ces occupations hors de l'école permet à l'enfant de sortir du milieu scolaire et de mieux récupérer.

3. ORGANISATION

Le principe de l'horaire continu est de concentrer la journée d'école, afin de supprimer les transports de midi et de libérer la fin de journée pour des activités parascolaires et pour les tâches à domicile. La concentration de la journée implique l'étalement du temps d'école de manière uniforme sur les cinq jours de la semaine, donc la suppression du mercredi après-midi de congé. La journée type d'un élève d'Anniviers est la suivante :

08h15 :	début des cours	09h55 :	récréation
10h15 :	reprise des cours	11h50-12h50 :	repas et récréation
12h50 :	début des cours	14h25 :	fin de la journée

A. HORAIRE DES CLASSES

1-2 Harmos

Les élèves des classes de 1ère et de 2ème Harmos fréquentent l'école à la demi-journée et en alternance, selon l'horaire et la répartition suivante (16 périodes en 1H, 24 périodes en 2H) :

	LUNDI	minutes	MARDI	minutes	MERCREDI	minutes	JEUDI	minutes	VENDREDI	minutes
08h15 09h47	ECOLE 1H ECOLE 2H	92	ECOLE 1H ECOLE 2H	92	ECOLE 1H ECOLE 2H	92	ECOLE 2H	92	ECOLE 2H	92
récréation										
10h17 11h45	ECOLE 1H ECOLE 2H	88	ECOLE 1H ECOLE 2H	88	ECOLE 1H ECOLE 2H	88	ECOLE 2H	88	ECOLE 2H	88
repas										
12h55 14h25	ECOLE 2H	90	ECOLE 2H	90			ECOLE 1H	90	ECOLE 1H	90

Minutage 1H:	720 minutes	Périodes hebdomadaires 1H:	16
Minutage 2H:	1'080 minutes	Périodes hebdomadaires 2H:	24

3-4 Harmos

Les élèves de 3ème et 4ème Harmos bénéficient de deux après-midi de congé, pris en alternance afin de répartir les élèves présents à la cantine scolaire ou en fonction des possibilités de dédoublement des groupes sur l'après-midi.

	LUNDI	minutes	MARDI	minutes	MERCREDI	minutes	JEUDI	minutes	VENDREDI	minutes	Total Minutes	Total Périodes
08h15 09h57	ECOLE	102	ECOLE	102	ECOLE	102	ECOLE	102	ECOLE	102	510	11.33
récréation												
10h17 11h50	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	465	10.33
repas												
12h50 14h25	ECOLE	95	ECOLE	95			ECOLE	95			285	6.333
									Total Périodes 3-4H		1260	28

5-6-7-8 Harmos

Ce n'est qu'à partir de la cinquième Harmos que les élèves mangent toute la semaine à l'école.

	LUNDI	minutes	MARDI	minutes	MERCREDI	minutes	JEUDI	minutes	VENDREDI	minutes	Total Minutes	Total Périodes
08h15												
09h55	ECOLE	100	ECOLE	100	ECOLE	100	ECOLE	100	ECOLE	100	500	11.11
récréation												
10h17												
11h50	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	ECOLE	93	465	10.33
repas												
12h50												
14h25	ECOLE	95	ECOLE	95	ECOLE	95	ECOLE	95	ECOLE	95	475	10.56
										Total Périodes 5-8H	1440	32

AU CYCLE D'ORIENTATION

Puisque la dotation en heures au cycle d'orientation est de 32 périodes par semaine, les élèves ont une fois par semaine deux cours en dépassement d'horaire. L'école se termine alors à 16h08. Dans la mesure du possible, les matières données lors de ces deux périodes supplémentaires sont choisies dans les branches demandant moins de concentration (Gym, TM, EF, Dessin etc...)

Les études surveillées, les études dirigées et le soutien pédagogique sont placés en dépassement, de 14h25 à 16h08, après une courte récréation. Les bus horaires repartent à 16h15 en direction des stations et de Sierre.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15					
09h55					
récréation					
10h17					
11h50					
repas					
12h50					
14h25					
				récréation	
	32 périodes				

B. TRANSPORTS

Dans une région géographiquement aussi dispersée que le Val d'Anniviers, l'établissement des horaires scolaires est étroitement lié aux transports.
En Anniviers, ce service est assuré par l'entreprise CarPostal ainsi que par une entreprise privée. Grâce à une bonne collaboration avec les responsables des cars, les horaires ont pu être adaptés aux besoins de l'école.
Les courses horaires sont organisées le matin pour amener les enfants à 8h15 et l'après-midi pour ramener les élèves à la maison à 14h30.
Une course à midi part à 11h55 en direction des villages et redescend pour 12h50 à Vissoie. Cet aller et retour durant la pause d'une heure à midi, permet à tous les élèves qui le désirent de rentrer dîner à la maison. Bien entendu, cette possibilité dépend de la longueur du trajet. (Les élèves de Zinal qui voudraient rentrer à midi ne disposeraient que de trois minutes pour dîner !!!).
Cette course est également utilisée par les enfants de 1H/2H fréquentant l'école à la demi-journée et par les élèves de 3H et 4H qui ont congé deux après-midi par semaine.
Une course horaire part de Vissoie à 16h15 en direction des villages et permet aux jeunes du cycle ayant un dépassement d'heures de rentrer chez eux.

C. COLLATION

La réussite d'un système tel que l'horaire continu dépend en grande partie de la qualité des repas de midi.
Dans ce domaine, les **options** suivantes ont été prises :

- Une nourriture simple, variée et complète.
- Des plats diversifiés (25 menus différents par tournus de 5 semaines)
- Des menus convenant aux enfants et tenant compte de leurs âges (6 ans à 15 ans)
- Un service simple, mais soigné.
- Un service « Fourchette Verte » depuis le 6 mai 2008

Grâce à une information transmise en début d'année aux parents, chacun peut savoir à l'avance lequel des 25 plats est au menu du jour.

Au printemps 2020, la commune d'Anniviers a créer un poste de chef de cuisine afin d'engager un professionnel. Celui-ci est en poste depuis la rentrée scolaire.
De plus, de grands investissements ont été accordé par l'exécutif afin d'agrandir le réfectoire au vu de l'augmentation des périodes scolaires du cycle 1 (4 périodes supplémentaires conduisant à deux repas de midi pour les élèves de 2H) et pour transformer l'actuelle cuisine. Ces travaux seront terminés pour la rentrée prochaine et nous pourrons ainsi offrir à notre brigade un outil adapté.

D. REPAS

Chacun des 25 repas comprend : un menu principal, salades, desserts, boisson (eau).

SERVICE

230 repas sont apprêtés chaque jour et distribués aux élèves en trois services (ce qui représente environ 43'000 repas par an). Dès la fin des cours, les élèves de l'école primaire se rendent au réfectoire et peuvent y rester jusqu'à 12h20, puis sortent en récréation (25 minutes). Les plus grands ont d'abord une récréation (20 minutes) et sont servis après. Ils peuvent rester à l'intérieur jusqu'au début des cours. Quelques 30 repas quotidiens (environ 5'600 repas annuels) des structures d'accueil (crèche et UAPE) sont confectionnés par la cantine scolaire d'Anniviers.
Une charte de la collation ainsi que le cahier des charges des surveillances primaires et CO est élaboré et permet la coordination des mesures, notamment disciplinaires.

PERSONNEL

Pour la confection des repas **trois personnes,** travaillent chaque jour de 07h30 à 16h00.
La facturation et la gestion administrative sont effectuées par la direction du centre scolaire.

SURVEILLANCE

La surveillance des élèves est effectuée par **deux enseignants primaires** et **deux maîtres du cycle d'orientation.** Cette surveillance est rétribuée par la commune à raison de CHF 30.-/surveillance pour un montant annuel de CHF 21'000.
Les enseignants prennent la collation avec les élèves. La présence au repas n'est obligatoire que pour les maîtres qui surveillent. Le bénéfice de l'horaire continu permet d'atténuer la charge que représente la surveillance de la cantine. Lors de l'élaboration du plan de surveillance, nous nous veillons à ne pas surcharger les journées des enseignants (pas de double surveillance récréation et pause de midi, pas de surveillance pour les enseignants CO ayant cours lors du dépassement du jeudi).

REPARTITION DES COUTS (selon règlement du 13 janvier 1988 Art. 13)

Avant la RPTII, les coûts étaient répartis entre le canton et la commune sur le modèle de la répartition des coûts des transports (puisque l'organisation du repas de midi supprimait une course aller-retour dans toutes les directions et faisait ainsi économiser l'Etat et la commune).
Depuis la mise en vigueur de la RPTII, les transports et les repas des élèves ne sont plus subventionnés par le canton. C'est donc la commune qui assume la presque totalité des coûts.
Actuellement, le coût du repas s'élève tous frais compris (nourriture, personnel de cuisine, électricité, chauffage, surveillances, amortissement et intérêts) à Frs 9.95 par repas. (CHF 8.02 sans amortissement et intérêts).
Nous avons augmenté la participation des parents à 3.- pour les élèves du primaire et à 3,50.- pour les élèves du CO. Le personnel et les enseignants se voient facturer le repas 10.-

Les éléments suivants n'y sont pas encore intégrés :

- Augmentation des amortissements liés à la transformation de la cuisine et l'agrandissement du réfectoire.
- Augmentation des intérêts imputés.
- Augmentation de la masse salariale lié à l'engagement du nouveau chef de cuisine

4. TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

Le temps de travail des enseignants et par conséquent le nombre d'heures d'école effectuées dans le système continu par les élèves est de durée identique à l'horaire officiel.

La semaine d'école compte :

- 16 périodes en 1H, 24 en 2H (total sur deux ans : 40 périodes)
- 32 périodes à l'école primaire
- 32 périodes de 45mn au cycle d'orientation

Le choix d'une organisation à la demi-journée en 1H-2H n'est pas lié au système d'horaire, mais au fait de la dispersion géographique des villages (qui contraindrait la commune à faire manger à la cantine scolaire aussi les élèves de ces degrés s'ils venaient à l'école le matin et l'après-midi).

5. RYTHME DE TRAVAIL DES ELEVES

UNE MATINEE CLASSIQUE

Dans le système d'horaire continu, la matinée d'école est organisée de manière classique (4 périodes d'école, entrecoupée par une pause d'une vingtaine de minutes). Du point de vue pédagogique, elle n'est pas différente de la matinée traditionnelle.

UN APRES-MIDI ALLEGE

Le gain de temps est essentiellement réalisé l'après-midi.
Après un repas complet et une pause de midi permettant une récupération suffisante, mais évitant la fatigue occasionnée par des déplacements superflus, les élèves sont dans d'excellentes dispositions pour les derniers cours.
De plus, l'après-midi ne comprend que deux fois 45 d'enseignement, ce qui permet d'éviter la troisième heure du système traditionnel, souvent pénible pour les maîtres et les élèves.
L'attention des élèves durant l'après-midi ainsi organisé est optimale.

UNE FIN DE JOURNEE APPRECIEE

La fin de journée constitue également une nette amélioration. En effet, le fait d'arriver avant trois heures à la maison permet une organisation plus favorable des loisirs et du travail à domicile.
L'élève peut effectuer ses tâches tout de suite en arrivant et bénéficier ensuite d'une longue soirée de récupération, ou prendre une pause bien méritée et faire ses devoirs vers cinq heures.
Cette concentration du temps libre en fin de journée permet également une meilleure gestion des activités parascolaires (entraînements de sport, activités culturelles....)
Dans le système continu, l'enfant dispose soudain chaque jour (et non seulement le mercredi après-midi) d'un temps de récupération pour le jeu, les loisirs ou simplement, ce qui est essentiel, pour ne rien faire.

6. ACTIVITES PARASCOLAIRES

L'horaire continu a eu pour conséquence l'éclosion et le développement spontanés d'activités parascolaires dans le domaine sportif et culturel.
Dans le système traditionnel (retour à la maison vers 17h30), il était impensable qu'un élève ait une occupation extra scolaire plus d'un soir par semaine.
L'horaire continu a permis à chacun de disposer de plus de temps et la plupart des enfants participent davantage aux cours et entraînements proposés.
Plusieurs nouvelles activités ont été mises sur pied et les anciennes ont bénéficié d'un regain d'intérêt.
Actuellement, l'offre dans ce domaine est suffisante et permet une bonne prise en charge des élèves en dehors du temps d'école.
Les craintes émises au début concernant l'occupation des élèves l'après-midi se sont avérées infondées et l'organisation du temps libre ne pose pas de problèmes particuliers.
La mise sur pied d'une UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) a permis de résoudre les problèmes de garde des élèves dont les parents ne peuvent être présents à la maison à 15h00.

De plus, une aide aux devoirs facultative et sans inscription est proposée aux élèves du CO les lundis et mercredi après-midi, de 14h30 à 16h00.

7. ADAPTATION DU MILIEU FAMILIAL ET PROFESSIONNEL

La nouvelle journée d'école a modifié l'organisation de la vie de famille et a occasionné une certaine adaptation des milieux professionnels.
La fin de journée est devenue le moment privilégié des relations et des activités de la famille.
Les parents disposent quotidiennement d'un temps plus concentré de presque huit heures (7h30 à 15h00) pour leurs obligations professionnelles et /ou familiales.
Plusieurs bureaux et entreprises ont quelque peu modifié leur horaire de travail en libérant davantage la fin de journée, permettant aux parents de profiter des soirées en famille.
Dans le système traditionnel, la pause de midi ne constitue pas forcément un moment privilégié; il faut se dépêcher de rentrer à la maison, manger rapidement et repartir au travail ou à l'école.
En concentrant la journée d'école, l'horaire continu permet de redonner le temps "gagné" à midi à un moment plus favorable et correspondant davantage au rythme de vie actuel.

8. DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée fut de convaincre et de faire admettre ce système. Changer l'horaire scolaire établi depuis bien longtemps, n'est pas une entreprise facile à réaliser. Un changement d'horaire scolaire n'est pas uniquement une modification organisationnelle, mais bien une révolution familiale et sociale. Plusieurs expérimentations, enquêtes et consultations ont été nécessaires. L'introduction de l'horaire continu fut l'objet d'un débat vif et animé. De nombreuses objections furent émises à l'encontre de cette nouvelle organisation qui n'est actuellement plus du tout contestée.

9. EXTENSION DE CE SYSTEME A D'AUTRES ECOLES

La réussite de ce système en Anniviers ne permet pas de conclure qu'une extension de cette formule à d'autres écoles peut se faire sans problèmes.
Il semble que pour introduire un tel mode de fonctionnement dans d'autres régions, plusieurs conditions doivent impérativement être remplies.

- Réflexion et discussions au niveau de la région.
- Etude sérieuse de la faisabilité du projet.
- Inventaire des activités parascolaires possibles.
- Mise sur pied de structures d'accueil pour des enfants dont les parents ne peuvent assurer une présence après 15h00.
- Construction d'un réfectoire et organisation de repas scolaires.
- Prise en charge des surveillances des repas.
- Etude du système des transports scolaires.
- Analyse des conséquences pour chacun des degrés d'enseignement.
- Information approfondie et complète à la population.
- Adhésion au projet d'une majorité de parents et d'enseignants.

On peut toutefois relever qu'il est probable que ce système convienne particulièrement bien aux régions au bassin scolaire éclaté et surtout aux grandes écoles (collèges, écoles de commerces .....) dont les élèves viennent de différents lieux du canton.

10. EN CONCLUSION

L'horaire continu n'est pas un système révolutionnaire, puisqu'il fonctionne dans de nombreux pays (Allemagne. Italie, USA ...).
Cette organisation de l'école permet une **meilleure gestion du temps de travail et des loisirs**.
Elle ne pose aucun problème particulier quant à la gestion de l'horaire, des locaux et du fonctionnement général de l'école.
Cet horaire nécessite une certaine modification de l'organisation familiale et professionnelle, mais s'adapte tout à fait aux nouvelles habitudes sociales de la vie moderne.
Du point de vue pédagogique, ce système ne constitue ni une péjoration ni une amélioration des capacités de travail ou de concentration des élèves, mais il favorise une diminution du stress et de la fatigue chez les enfants.
L'organisation de la fin de journées permet une **meilleure gestion des tâches à domicile et des loisirs**. Elle ménage également un temps de récupération plus grand.
L'horaire continu semble être un système tout à fait **adapté aux besoins de notre époque**.

Salamin Francis, Directeur du Centre Scolaire d'Anniviers jusqu'en juin 2004
Constantin-Zufferey Geneviève, Directrice du Centre Scolaire d'Anniviers de août 2004 à février 2016
Frédéric Zuber, Directeur du Centre scolaire d'Anniviers depuis février 2016

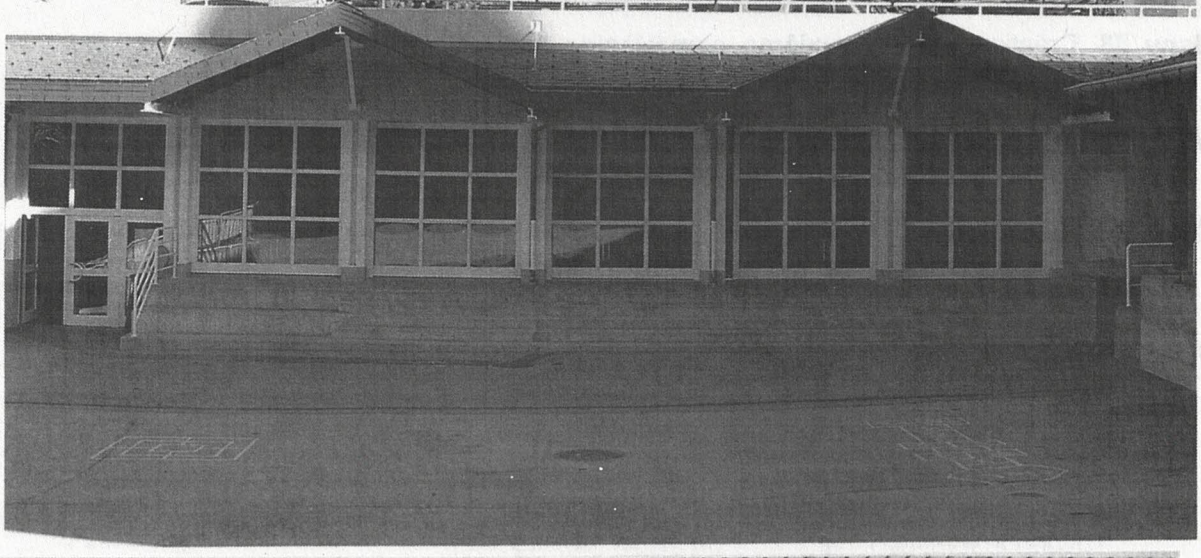

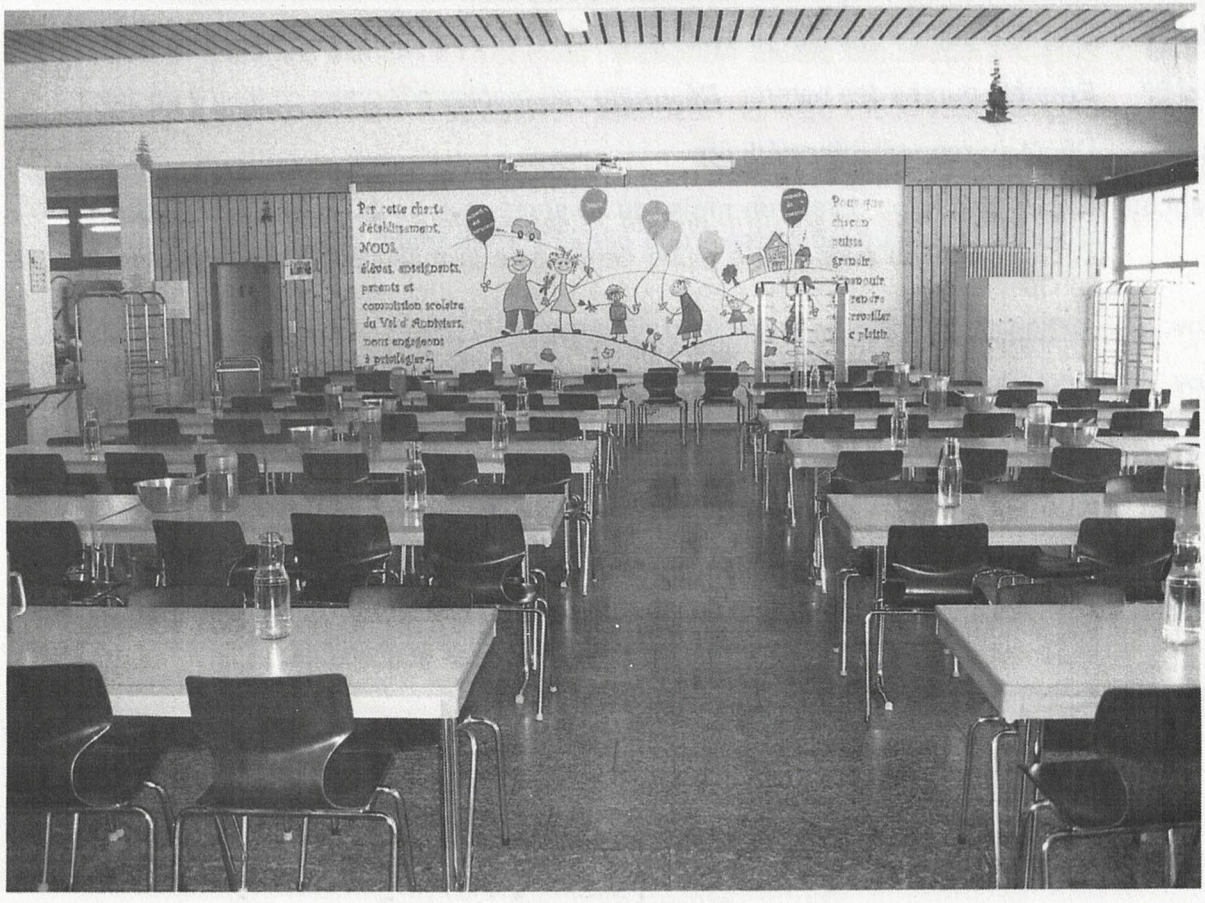
Par notre charte
d'établissement,
NOUS,
élèves, enseignants,
parents et
commission scolaire
du Val d'Anniviers,
nous engageons

HISTORIQUE

Mars 82 **Etude et propositions** de trois variantes d'horaires concentrés par Francis Salamin, Directeur du Centre scolaire d'Anniviers.

Mars 86 Création d'une **commission intercommunale** avec pour mandat l'étude d'une solution d'horaire semi-continu.

Fév. 87 **Dépôt du rapport final** de la Commission. Cette commission proposait un horaire semi-continu avec pause d'une heure à midi et construction d'un réfectoire *(solution acceptée par 58.7% des parents)*.

Janv. 88 Création d'une **deuxième commission intercommunale** avec pour mandat l'étude de l'implantation et du coût d'un réfectoire.

Juin 88 **Dépôt du** rapport final de la commission d'étude du réfectoire. Coût estimé Fr. 1'300'000.

Mars 89 **Expérimentation** par les élèves du CO d'un horaire continu avec pause d'une demi-heure le matin et fin de la journée d'école à 13h30. Enquête auprès des élèves du CO. ***Résultats*** *: favorables à l'horaire continu à 97%.*

Avril 89 **Expérimentation** d'une nouvelle organisation de la journée d'école selon **deux variantes** par toutes les classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation du centre scolaire d'Anniviers.

Horaire continu : du 17 au 21 avril 1989.

Horaire semi-continu : du 24 au 28 avril 1989.

Mai 89 **Enquête** auprès des élèves. ***Résultats*** : *favorables à l'horaire continu à 71.3%.*

Mai 89 **Enquête** auprès des parents. ***Résultats*** : *favorables à l'horaire continu à 65.1%.*

Juin 89 Dépôt du **rapport intermédiaire**

Sept.89 **Expérimentation** durant **un mois** (du 25 septembre au 21 octobre) du système d'horaire continu avec pause d'une demi-heure le matin et fin de la journée à 13h30.

Nov. 89 10 novembre : **séance publique** d'informations

Nov. 89 **Enquête** auprès des parents d'élèves

Résultats : *50.3% des parents sont favorables à l'horaire continu.*

Enquête auprès des parents d'élèves en âge pré-scolaire.

Résultats : *76.7% des parents sont favorables à l'horaire continu.*

Déc. 89 Constitution d'une **commission élargie** chargée d'élaborer un rapport sur ces expérimentations à l'intention des autorités politiques et scolaires.

Juin 90 Dépôt du **rapport final.**

Sept. 90 14 septembre : **acceptation par les Conseils** des six communes d'Anniviers du principe d'une expérimentation sur deux ans d'un nouvel horaire selon les propositions du rapport final de juin 90.

Déc. 90 5 décembre : **décision du Conseil d'Etat** qui donne son accord pour l'expérimentation sur deux ans d'un nouvel horaire scolaire.

Janv. 91 1 janvier : présentation aux Présidents de communes d'un **avant-projet de réfectoire**, élaboré par le bureau Kittel à Vissoie.

Fév. 91 **Acceptation** de principe par les Communes de la **construction** d'un réfectoire.

Mars 91 7 mars : acceptation par la Commission scolaire du projet d'organisation détaillé (horaires, organisation de la collation, surveillances et activités parascolaires).

Avril 91 23 avril : **acceptation par le Chef du département de l'instruction publique** du projet d'organisation et accord de principe concernant l'octroi des subventions relatives à la construction d'un réfectoire.

Juillet 91 **Début des travaux** de construction du réfectoire.

Juillet 91 Envoi aux parents des différentes informations concernant la nouvelle organisation scolaire (horaires, transports, organisation de la collation).

Août 91 28 août : **début de l'expérimentation sur deux ans** d'une nouvelle organisation scolaire.

Nov. 93 10 novembre : **acceptation à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'instauration définitive du nouvel horaire.**

Déc. 93 **Dépôt de la demande d'autorisation définitive** auprès du Conseil d'Etat.

Déc. 93 **Fin des travaux** de construction du réfectoire.

Janv. 94 1er janvier : **reconnaissance officielle par le Conseil d'Etat de l'horaire continu.**

Août 94 **INTRODUCTION DEFINITIVE DU SYSTEME D'HORAIRE CONTINU.**

Août 20 Engagement d'un Chef de cuisine professionnel.

2020-21 Transformation de la cuisine et agrandissement du réfectoire (accueil des élèves de 2H et de l'UAPE.

Jan. 21 Majoration du tarif des repas passant de 2.- à 3.- pour les élèves du primaire et de 2.50 à 3.50 pour les élèves du CO.1ère majoration depuis 1994.